



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
DREAL
OCCITANIE
2022

Causse du Larzac, Rajal des Gorps (Aveyron)

Le mot du directeur

Sous l'autorité du préfet de la région Occitanie, et des treize préfètes et préfets de département, la DREAL Occitanie a œuvré en 2022 pour le territoire.

Ce rapport d'activité met en évidence de belles réussites à la croisée des attentes des partenaires du territoire, élus, entreprises, associations, et des politiques publiques du pôle ministériel constitué du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du secrétariat d'État chargé de la Mer.

La DREAL Occitanie est résolument tournée vers ses bénéficiaires, et a obtenu, tout début 2022, la certification ISO 9001 et 14001.

Les agentes et les agents, les cadres, peuvent être fières et fiers du travail accompli.

Je vous invite à prendre connaissance de toutes ces belles réussites, sur les territoires de notre région: la Méditerranée, la plaine de la Garonne et de l'Adour, le Massif Central et les Pyrénées!

Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie



Siège toulousain de la DREAL Occitanie





Site montpellierain Montmorency de la DREAL Occitanie

Sommaire

5 La DREAL engagée sur les enjeux régionaux

La DREAL au service des territoires

15 La Méditerranée

25 La Plaine de la Garonne et de l'Adour

33 Le Massif Central

37 Les Pyrénées

41 La vie à la DREAL Occitanie

45 Les outils au service des territoires

54 Glossaire



Rocamadour (Lot)



LA DREAL ENGAGÉE
SUR LES ENJEUX RÉGIONAUX

Parc éolien d'Arfons (Tarn)

Sous l'autorité du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et des préfètes et des préfets de département, la DREAL Occitanie s'est fortement mobilisée en 2022 pour accompagner les territoires dans les transitions.

Déployer le plan France Relance en Occitanie

Le plan France Relance a permis de financer de nombreux projets sur les territoires d'Occitanie: rénovation énergétique et réhabilitation des logements sociaux, densification et renouvellement urbain, avec le fonds friches, préservation de la biodiversité, renforcement de la sécurité des barrages, mobilités du quotidien, ferroviaire et modernisation du réseau routier national.

PLAN DE RELANCE

102,2 MILLIONS D'EUROS
en 2022 pour l'Occitanie

6

Accélérer la transition énergétique

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR
L'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES

La DREAL Occitanie a piloté une feuille de route pour l'accélération du développement des énergies renouvelables (ENR) en Occitanie. Avec une part d'ENR qui atteint 22%, pour 19,2% au niveau national, l'Occitanie doit viser un doublement de la production des ENR d'ici 2028 et un triplement d'ici 2050 (référence 2020) pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles. L'objectif est de passer de 30 TWh aujourd'hui d'ENR à 50 TWh en 2028 et à 100 TWh en 2050.

Le rythme de développement des ENR est actuellement nettement insuffisant pour atteindre ces objectifs de production: il faut augmenter la croissance annuelle des ENR d'un facteur 4 dès maintenant. La région dispose pour cela d'un réel potentiel. Des projections ont été faites par département, à partir de l'existant. Cette feuille de route constitue une première étape préparatoire à la territorialisation de la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie 2024-2033 et vise à construire et partager une vision partagée de l'État, du mix énergétique nécessaire au territoire.

À l'échelle infrarégionale, la spécificité des territoires induit des différences sensibles entre les mix énergétiques. La territorialisation départementale est indispensable dès maintenant pour lire les ordres de grandeur, partager les enjeux et animer les débats avec les parties prenantes.





Faucon crécerellette

DES ÉOLIENNES TERRESTRES RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'HÉRAULT

En 2022, la DREAL a fait aboutir l'autorisation de 51MW complémentaires d'éoliennes avec l'implantation de quatre nouveaux mâts sur la commune de Castanet-le-Haut, et l'augmentation de la puissance de 23 mâts sur la commune de Cambon-et-Salvergues. Une fois les projets mis en œuvre, la production d'énergie sera de l'ordre de 100GWh/an soit la consommation électrique de plus de 50 000 personnes. Pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles, il faut doubler la puissance éolienne terrestre installée d'ici 2028 sur le territoire de l'Occitanie. Dans le même temps, en 2022, deux parcs situés sur les communes d'Aumelas, et de Lunas, ont fait l'objet de mesures de renforcement de la protection de la biodiversité, avec des systèmes de régulation du fonctionnement des éoliennes suivant la détection de la présence de rapace, voire des arrêts à priori lors des périodes d'activités importantes d'espèces protégées tel que le faucon crécerellette.

En 2023, cette action de mise à niveau des éoliennes sera poursuivie sur cinq autres parcs éoliens de l'Hérault. À l'échelle de la région, ce sont 91MW qui ont été autorisés en 2022, pour un objectif de 100MW. En 2023, la DREAL se donne pour objectif l'instruction de 200MW supplémentaires.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS DE TOULOUSE ET MONTPELLIER

La DREAL accompagne la mise en œuvre des zones à faibles émissions — mobilité dans les agglomérations les plus exposées à la pollution atmosphérique parmi lesquelles Toulouse et Montpellier. D'ici 2025, les 43 agglomérations françaises de plus de 150 000 habitants devront avoir mis en place une ZFE-m. En Occitanie, les agglomérations de Nîmes et de Perpignan sont également concernées.

■ À Toulouse, la ZFE est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022. Le dispositif montera en puissance progressivement. Les fourgonnettes, fourgons et poids lourds vignette Crit'air 5 et non classés comptent parmi les premiers concernés. Les véhicules particuliers Crit'Air 4, Crit'Air 5 et non classés s'ajoutent à cette liste depuis le 1^{er} janvier 2023.

■ À Montpellier, la ZFE-m est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

DES PLANS DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE POUR MONTPELLIER, TOULOUSE ET NÎMES

La qualité de l'air extérieur constitue un enjeu de santé publique majeur. Dans ce contexte, les plans de protection de l'atmosphère (PPA), mis en œuvre par l'État, en partenariat avec les collectivités et l'ensemble des acteurs locaux, définissent les actions par secteur d'activité pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et, ainsi, diminuer l'exposition de la population à la pollution.



La révision du PPA de Montpellier est engagée pour une consultation du public prévue en 2023. La révision du PPA de l'agglomération toulousaine est en cours: une concertation préalable du public s'est tenue du 27 octobre au 1^{er} décembre 2022 afin d'informer le public et de recueillir les avis et les propositions citoyennes.

La révision du PPA de Nîmes a été lancée en 2022.

Pour en savoir plus sur les PPA d'Occitanie:

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-r9266.html>

Améliorer la gestion quantitative et qualitative de l'eau

La région Occitanie a subi à l'été 2022 une sécheresse très grave, qui a induit une situation de crise prolongée, sur les milieux, l'eau potable, l'industrie, l'irrigation agricole et d'autres usages. La DREAL s'est fortement mobilisée dans la gestion de crise, auprès du corps préfectoral et avec tous les partenaires concernés. La DREAL s'est aussi beaucoup investie dans le retour d'expérience régional et national conduit sur le bassin Adour-Garonne afin de préparer les prochaines étapes qui, au vu du changement climatique, nécessitent de renforcer la sobriété des usages et l'optimisation de la ressource en eau.

Afin d'améliorer la connaissance des besoins en eau et de l'état des ressources disponibles, un prototype d'interface cartographique dynamique de suivi de l'état de remplissage des principales retenues d'eau est en cours de construction. Un plan d'action pour améliorer la mesure du débit des cours d'eau pendant l'étiage ainsi que la mesure du niveau des nappes phréatiques est en cours de mise en œuvre. Des actions de communication sont menées avec les partenaires du bassin.

Ces actions font parties des pistes de progrès identifiées dans le cadre du RETEX État sécheresse 2022 du bassin Adour-Garonne, transmis au ministère par le préfet coordonnateur de bassin en fin d'année.

Bien que la sécheresse 2022 ait considérablement mobilisé les équipes, celles-ci n'ont pour autant pas cessé de s'investir sur les autres dossiers structurants qui ont rythmé l'année: approbation des grands documents de planification tels le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) en Adour-Garonne et le programme de mesures, le programme de surveillance, et le plan de gestion des risques d'inondation, appui aux DDT pour la préparation des autorisations uniques de prélèvements pour l'irrigation agricole, pour la mise en œuvre de la politique de restauration de la continuité écologique, et pour l'accompagnement des collectivités sur les politiques publiques de l'eau.

FOCUS

LE PLAN DE DÉLESTAGE

Sous l'autorité des préfètes et préfets de département, la DREAL a accompagné les acteurs de la distribution de l'énergie en Occitanie à la mise en place d'un plan de délestage pour l'électricité et le gaz.

Prévenir les risques naturels au regard du changement climatique

LES PROGRAMMES D'ACTION DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

34 programmes d'action de prévention des inondations en Occitanie

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI), outils de contractualisation entre l'État et les collectivités, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin. Sous

l'autorité des préfets de département, les PAPI sont instruits par la DREAL en lien avec les DDTM. Le succès du dispositif est croissant en Occitanie, qui dispose de 34 territoires de PAPI, et en émergence. La DREAL a instruit cette année quatre programmes d'études préalables au PAPI, permettant d'augmenter encore la couverture de notre région (bassin de Thau, ruisseaux couverts dans le Gard, Garonne amont et Val d'Ariège) et trois PAPI complets, dont celui de l'Aude et de la Berre.

Optimiser et moderniser les infrastructures de transport

DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES AU SERVICE DES HABITANTS

En matière d'infrastructures routières, l'année 2022 a été marquée par :

- des mises en service de nouvelles infrastructures à 2x2 voies : déviation de Gimont dans le Gers et celle de Baraqueville en Aveyron ;
- l'engagement de travaux, comme la bretelle de la Gineste en Aveyron ;
- l'aboutissement de procédures : la déclaration d'utilité publique pour l'aménagement de la section Ille-sur-Têt – Prades, sur la RN116, dans les Pyrénées-Orientales, l'autorisation environnemen-

tales pour la section Gimont – L'Isle-Jourdain sur la RN124 dans le Gers ;

- la conduite d'études d'opportunité pour des aménagements routiers : sur la RN21 dans le Gers.

Des engagements forts ont été pris, avec la signature de protocoles de financement, par le Premier ministre Jean CASTEX, relatifs aux aménagements de la RN20 en Ariège, de la RN21 dans les Hautes-Pyrénées, de la RN116 dans les Pyrénées-Orientales, et pour la création de l'échangeur de Lacourt-Saint-Pierre dans le Tarn-et-Garonne.



L'inauguration de la déviation de Gimont, RN124, dans le Gers, le 14 février 2022

La LGV Toulouse-Bordeaux sur les rails

En 2022, le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, en tant que préfet coordonnateur du Grand Projet du Sud-Ouest, a mobilisé l'ensemble des partenaires territoriaux concernés par le projet. Un plan de financement a été signé en présence du Premier ministre Jean CASTEX, regroupant 24 collectivités aux côtés de l'État et la Société du Grand Projet.

Le comité de pilotage du 4 juillet 2022 a permis d'acter la relance du dialogue territorial et de préciser les grandes échéances calendaires du projet de ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse et des aménagements ferroviaires du nord de Toulouse et du sud de Bordeaux.



GPSO le 14 mars 2022

Promouvoir et accompagner les transports collectifs et les mobilités actives



Troisième ligne de métro à Toulouse - photo: Alstom

En 2022, la DREAL Occitanie a poursuivi ses efforts en faveur de la promotion et de l'accompagnement des modes alternatifs de transports. Des étapes importantes ont été franchies :

- Lancement des travaux de la troisième ligne de métro à Toulouse soutenue financièrement par l'État à hauteur de 200 M€.

- Poursuite des études multimodales à Toulouse.
- Mise en œuvre de projets d'infrastructures adaptés aux mobilités urbaines : services express métropolitains, voitures, vélos, transports collectifs, avec l'objectif de les compléter d'un meilleur niveau de service à l'utilisateur.
- Lancement des études multimodales à l'échelle de l'agglomération montpelliéraine.

L'engagement de la DREAL s'est aussi manifesté en faveur de la promotion du vélo dont l'usage est une priorité des politiques de report modal dans la région Occitanie. Le cinquième appel à projets Aménagements cyclables s'est clos le 14 mars 2022 et a permis à 29 porteurs de projets de la région de bénéficier de plus de 8,9 M€ de la part de l'État. Le sixième appel à projets a été lancé le 15 décembre 2022 et est instruit en 2023.

Préserver la biodiversité

CINQ SITES DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

Une démarche originale a été lancée en région, en 2020, en définissant, par département, cinq sites de restauration prioritaire de la biodiversité. Ces sites, définis sous l'égide des préfètes et des préfets de département, en lien entre la DREAL, les DDTM et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), ont pu faire l'objet de financements dans le cadre du plan de relance. Le fonds vert va permettre de démultiplier la démarche et d'élargir les sites éligibles en travaillant avec l'OFB sur les

sites représentatifs de fonctions écologiques menacées dans chaque département.

Un travail très complet de recensement des enjeux de conservation et de préservation, sur la séquence 2022-2024, a été réalisé en 2022, dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées.

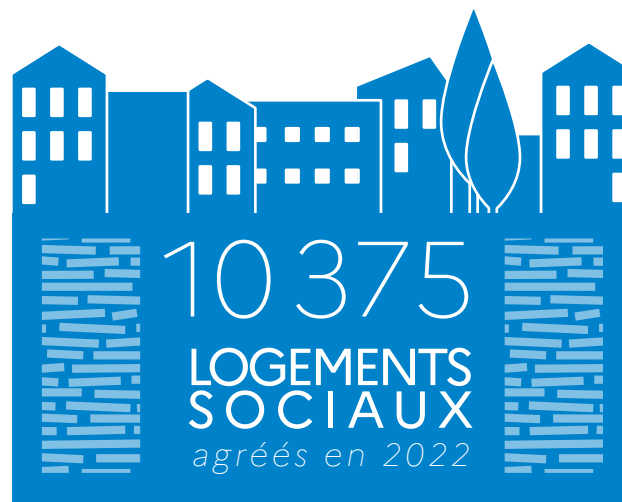
DOUBLEMENT DE LA POPULATION DES AIGLES DE BONELLI DEPUIS VINGT ANS

La population de l'Aigle de Bonelli a doublé, en France, en 20 ans, passant de 22 couples nicheurs en 2002 à 44 en 2022. Un bilan remarquable que l'on doit à des décennies d'actions partenariales pour la préservation de cet oiseau emblématique de la région Occitanie et de la Méditerranée.

L'Aigle de Bonelli est l'un des rapaces les plus rares et les plus menacés de France. L'État agit depuis 1999 avec trois plans nationaux d'actions, coordonnés par la DREAL Occitanie, sous l'autorité du préfet de la région Occitanie. Leur mise en œuvre est confiée à des partenaires associatifs: les conservatoires d'espaces naturels d'Occitanie, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ligue de protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi qu'un important réseau d'observateurs bénévoles et structures partenaires dont les gestionnaires de sites Natura 2000 ou d'autres espaces préservés.

Relancer le logement, maîtriser l'étalement urbain et atteindre la sobriété foncière

En 2022, 10 375 logements sociaux ont été agréés, soit presque 800 de plus qu'en 2021 (9 578 logements) et 1 000 de plus qu'en 2020 (9 376 logements).



L'APPEL À PROJETS FONDS FRICHES

Dans le cadre du Plan de relance, les appels à projets « recyclage foncier des friches en Occitanie » ont fortement contribué à l'aménagement durable du territoire et à la relance de l'activité économique.

Après deux premières éditions qui furent de grands succès en 2021 avec respectivement 43 et 54 lauréats, la troisième édition de 2022 a permis de sélectionner 26 dossiers supplémentaires. L'année 2022 a été l'occasion pour la DREAL de sécuriser les bilans financiers des opérations et de mettre au point, avec les DDTM, 80 conventions de financement, signées par les porteurs de projet et le préfet de Région. En parallèle, 44 demandes de paiements ont été honorées en 2022 pour un total de 8,16 M€.

Au total, sur les trois éditions de l'appel à projets, 53,49 M€ de subventions ont été engagées, dont plus de 20 M€ avec l'appui de l'Union Européenne. Ces subventions permettront le recyclage de 182 ha de friches sur lesquels 4 915 logements seront produits, dont 52% de logements sociaux, ainsi que 393 000 m² d'activités économiques.

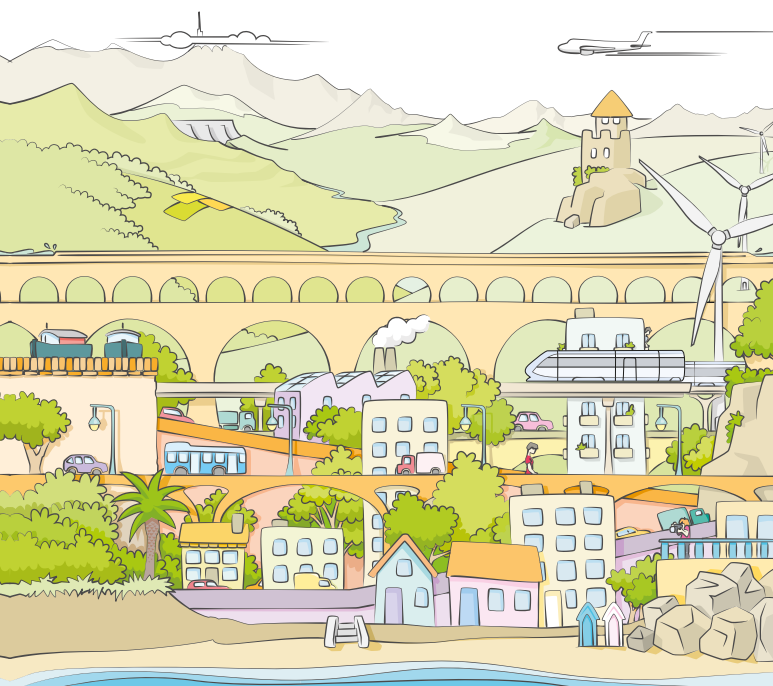
SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : PRODUCTION DU DIRE DE L'ÉTAT EN OCCITANIE

La sobriété foncière telle que prévue par la loi climat résilience d'août 2021 a fait l'objet d'un séminaire des services de l'État le 11 mai 2022.

L'objectif était de partager et co-construire le dire de l'État pour répondre à l'objectif fixé par la loi Climat et résilience: diviser par deux en 10 ans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Sous l'égide du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la DREAL a piloté la production d'un dire de l'État, transmis fin juillet à la présidente de la Région puis au représentant des SCOT de la Région et enfin, via les préfets de départements, aux présidents d'EPCI.

Ce dire de l'État constitue une première contribution en vue de la modification du SRADDET



qui devra décliner sur le territoire régional la trajectoire vers le ZAN en 2050.



APPROBATION DU SRADDET

Après son adoption par le Conseil régional le 30 juin 2022, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Occitanie 2040 a été approuvé

par le préfet de Région le 14 septembre 2022, sur la base d'une analyse du dossier et d'une proposition de décision de la DREAL.

Le SRADDET est donc entré en application et servira de cadre d'orientation pour les stratégies et actions des collectivités territoriales en matière d'aménagement, notamment pour les documents de planification.

Et après ?

En 2023, le SRADDET Occitanie va intégrer les dispositions de la Loi Climat et Résilience sur la sobriété foncière. L'État est à nouveau présent pour accompagner la Région.

FRANCE RÉNOV'

La DREAL a piloté un diagnostic infrarégional afin de mieux comprendre les spécificités, contraintes et besoins de chaque territoire.



En Occitanie, la démarche d'élaboration des diagnostics a été partagée avec la Région, porteur associé du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique – SARE et pilote des 31 guichets Rénov'Occitanie, ainsi qu'avec les DDTM

de la région sous l'autorité des préfètes et préfets de départements. Élaborée à partir des 13 diagnostics départementaux, la synthèse régionale a permis de mettre en exergue une forte dynamique en opérations programmées, avec près de 6 000 logements financés dans le cadre du programme « Habiter Mieux Sérénité », et une forte dynamique enclenchée pour déployer les guichets Rénov'Occitanie. Le territoire est intégralement couvert depuis 2021, première année de mise en œuvre du dispositif.

6 000
logements financés
dans le cadre du programme



100 % du territoire
couvert
par un guichet unique



31 guichets
Rénov'Occitanie
Ma rénovation énergétique

et 176
conseillers

Assurer la sécurité des installations classées

DES INSTALLATIONS CLASSÉES
SOUS SURVEILLANCE



Avec le concours des DREAL Occitanie et PACA, France Chimie Méditerranée a organisé le 9 décembre 2021, une communication sur des textes réglementaires, relatifs à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, qui découlent directement du retour d'expérience de l'accident de Rouen en 2019.

Les 96 participants ont pu poser directement leurs questions aux référents régionaux des DREAL. Parmi les sujets présentés : les principales évolutions des prescriptions réglementaires portant sur l'exploitation des entrepôts couverts, ou les modifications réglementaires survenues sur les stockages de liquides inflammables.

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE
DES SITES SEVESO

Suite à l'incendie survenu à Rouen le 26 septembre 2019, une action nationale visant à renforcer le contrôle des installations bordant les sites SEVESO a été mise en œuvre entre 2020 et 2022 dans le cadre de la déclinaison du plan d'actions national.

L'action a consisté en une première phase de recensement des installations et activités économiques dans une bande de 100 mètres autour des sites SEVESO. Une seconde phase d'inspections de ces cibles a permis de vérifier leur situation administrative et d'identifier les risques d'effets dominos potentiels.

Plus de 200 inspections ont été conduites sur l'ensemble de la région.



LA SENSIBILISATION DES COLLECTIVITÉS À LA SANTÉ ENVIRONNEMENT

Le Plan Régional Santé-Environnement 3 (PRSE3) d'Occitanie, mis en œuvre sur la période 2017-2021, a dédié une action spécifique à la sensibilisation et l'information des collectivités à la santé-environnement.

L'ARS et la DREAL Occitanie, en partenariat avec la DRAAF Occitanie, le GRAINE et l'IREPS Occitanie, le CNFPT et le CEREMA, ont proposé une sé-

rie de six webinaires pour sensibiliser les collectivités territoriales. L'objectif était de présenter les enjeux de la santé-environnement et de mettre en lumière les exemples de projets déjà mis en œuvre dans la région par certaines collectivités.

Les webinaires ont permis de sensibiliser 20 à 30 participants par module, en poste sur tout le territoire d'Occitanie, et sont disponibles sur le site du PRSE Occitanie :

<http://www.occitanie.prse.fr/-a211.html>

LA DREAL AU SERVICE DES TERRITOIRES

LA MÉDITERRANÉE



Dune de l'Espigette, le Grau-du-Roi (Gard)

La DREAL Occitanie accompagne les territoires de la région et s'adapte à leurs besoins et leurs spécificités.

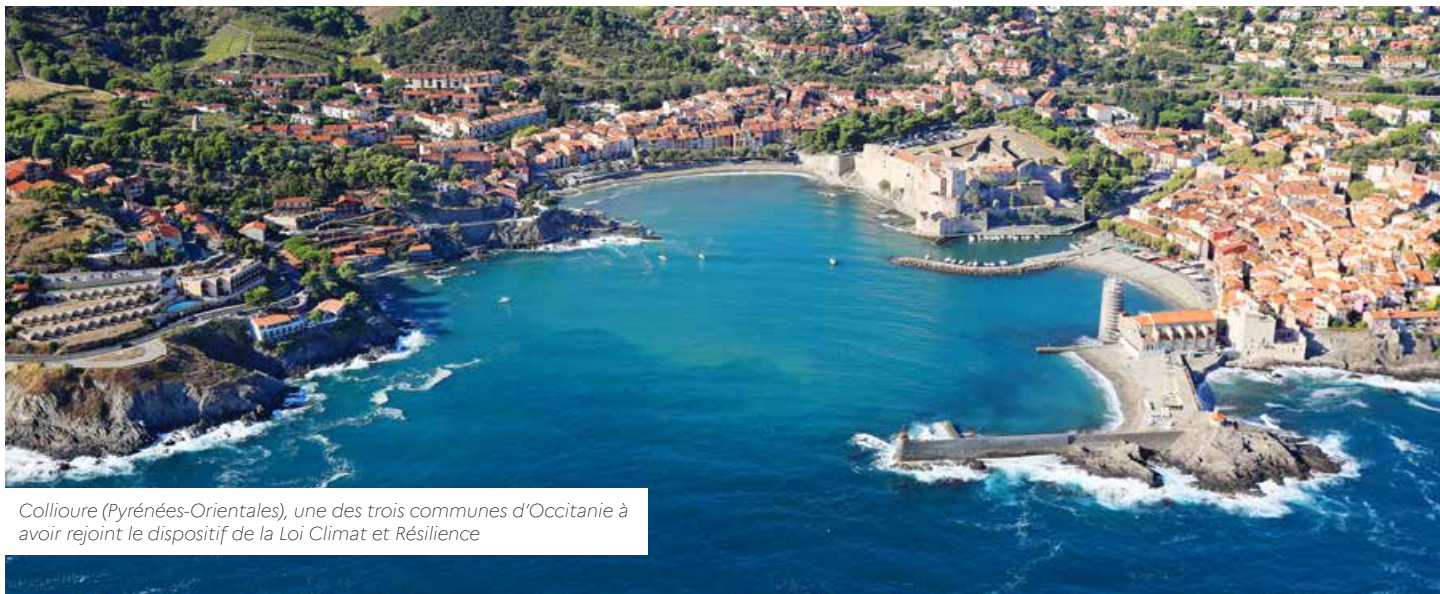
L'aménagement durable du territoire

LA PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX

En 2022, sous l'autorité des quatre préfètes et préfets de département, et en lien étroit avec les DDTM, la DREAL a poursuivi son travail d'animation et de conseil en matière de prévention des risques littoraux. L'année a permis d'amorcer la mise en œuvre de la loi climat & résilience qui invite les collectivités à adapter leur politique d'aménagement au recul du trait de côte. Un collectif régional État pilo-

té par le corps préfectoral et associant DREAL, DDTM et opérateurs a permis d'assurer la déclinaison des mesures et la promotion du dispositif.

En parallèle, la DREAL a participé activement aux côtés du SGAR et de la Région à la concertation du Plan Littoral 21 pour faire émerger six stratégies locales de gestion intégrées du trait de côte.



Collioure (Pyrénées-Orientales), une des trois communes d'Occitanie à avoir rejoint le dispositif de la Loi Climat et Résilience



Vendres (Hérault) et Fleury-d'Aude (Aude)

3 communes volontaires engagées **LOI CLIMAT & RÉSILIENCE** à s'adapter au recul du trait de côte

L'atelier des territoires sur le littoral de Sète Agglopôle

Cette démarche collective et participative, engagée en mars 2021, a associé, sous l'autorité d'Hugues MOUTOUH, préfet de l'Hérault, la DREAL Occitanie, la DDTM de l'Hérault, Sète Agglopôle Méditerranée et de nombreux acteurs locaux, accompagnés de prestataires spécialisés, afin de construire une vision partagée de la résilience du territoire face aux risques

littoraux. L'atelier des territoires sur le littoral de Sète Agglopôle Méditerranée s'est achevé en juillet 2022.

Cinq engagements et 13 actions pour une re-composition territoriale pourront se concrétiser à travers le projet partenarial d'aménagement en cours d'élaboration, premier PPA de ce type sur la façade méditerranéenne.



Lido habité de Frontignan (Hérault)

LA DREAL AU FESTIVAL DE LA MER DU 30 SEPTEMBRE 2022, AU BOULOU

La DREAL Occitanie était présente à la Maison de l'Eau et de la Méditerranée, au Boulou, au cœur du département des Pyrénées-Orientales le 30 septembre 2022, dans le cadre de la journée mondiale de la mer.

Cet établissement public soucieux de la protection des ressources et de la fragilité de notre planète œuvre à développer l'écocitoyenneté des générations futures.

Pendant deux jours, la Maison de l'Eau et de la Méditerranée a organisé en partenariat avec la commune du Boulou et l'office du tourisme, son propre «festival de la mer» en proposant une mise en relation directe des acteurs de la mer et de l'environnement avec un public de tous âges et de tous horizons.

Cet événement a été l'occasion d'échanger avec le grand public, des associations environne-

mentales, des clubs de plongée, l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer, le Parc naturel marin du Golfe du Lion, la maison de l'étang de Leucate ou encore la Water family, et aussi avec les scolaires afin de présenter les missions de la DREAL et les actions menées en faveur de la protection de la biodiversité marine.



Ville et port de Sète (Hérault)

LA DREAL AU SALON DU LITTORAL
DES 18 ET 19 OCTOBRE 2022



La DREAL a participé à la 5^e édition du salon du littoral « Enjeux méditerranéens », les 18 et 19 octobre 2022 au Palais des Congrès du Cap d'Agde : le grand rendez-vous des acteurs de la mer.

Cet évènement incontournable pour l'ensemble des acteurs du monde maritime, du littoral, portuaire et de la biodiversité marine est l'occasion de faire se rencontrer les acteurs publics, les entreprises, le monde associatif et le grand public.

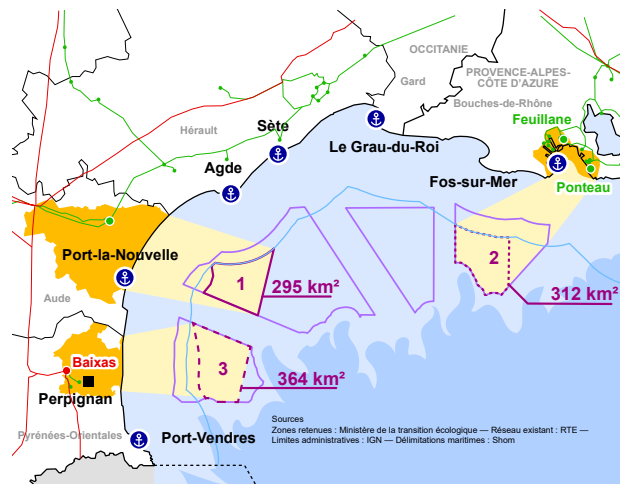
2022 a été une année placée sous le signe de l'Océan. Cette nouvelle édition du Salon avait pour rôle de montrer la voie vers le juste équilibre entre les usages de la mer et l'aménagement et la protection du trait de côte.

Présente en tant qu'exposante et lors de conférences, la DREAL Occitanie a eu l'occasion de faire part de son expertise et de ses missions de l'État, aux côtés de la DDTM et du SGAR.

Accélérer la transition énergétique

COUP D'ENVOI DE DEUX PARCS ÉOLIENS FLOTTANTS

Dans la perspective d'atteindre 40GW d'éolien en mer en service d'ici 2050 et suite au débat public conduit en 2021, le Gouvernement a officialisé le 17 mars 2022 la réalisation de deux parcs éoliens flottants commerciaux en Méditerranée de 750MW chacun. La décision a précisé les zones retenues dont déjà une au large de l'Aude et lancé la procédure de mise en concurrence en vue d'une mise en service à l'horizon 2030, avec un ambitieux programme d'études techniques et environnementales.



La DREAL Occitanie s'est fortement mobilisée pour accompagner cette décision et poursuivre la concertation avec les territoires de la façade Méditerranée, sous l'égide des garants de la commission nationale du débat public (CNDP). Elle a mis à disposition du public plusieurs outils afin d'informer sur le projet et de suivre son avancement (site Internet, lettre d'information). Elle a également organisé des réunions d'information et d'échanges afin de favoriser l'intégration du projet dans le territoire. La concertation a également été menée avec les acteurs socio-professionnels et les associations environnementales.

ZONES RETENUES - PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE ET PARC D'EXTENSION

- Zone 1 - premier parc
- Zone 2 - deuxième parc préférentiel (le choix de cette zone sera confirmé au cours de la première procédure de mise en concurrence)
- Zone 3 - choix optionnel du deuxième parc

ZONES RETENUES - PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE ET PARC D'EXTENSION

- Zone d'étude du raccordement mer
- Zone d'étude du raccordement terre
- Macro-zones à potentiel développement éolien commercial issues de la concertation 2018

RÉSEAU RTE EXISTANT

- Postes 400 kV
- Lignes 400 kV
- Poste 225 kV
- Lignes 225 kV

LIMITES ET TOPONOMIE

- Région
- Département
- Préfecture
- ⚓ Port
- Eaux territoriales
- Limite extérieure de la zone économique maritime exclusive

Moderniser les infrastructures de transport et agir sur les mobilités actives

DES PROJETS ROUTIERS STRUCTURANTS

Les deux grands projets de contournement routier des agglomérations de Montpellier, dans l'Hérault, et de Nîmes, dans le Gard, ont franchi des étapes importantes en 2022.

Le Contournement Ouest de Montpellier (COM), long de 6 km à 2 x 2 voies, vise à assurer la continuité entre les axes A750, vers l'A75 et Clermont-Ferrand, et l'A709, tout en désengorgeant la voirie secondaire dans les quartiers traversés. La DREAL, relais régional de l'État concédant, accompagne la réalisation des études et la préparation du dossier d'autorisation environnementale.

Le projet de Contournement Ouest de Nîmes (CONIM), qui consiste en l'aménagement d'une voie express de 7,2 km entre la RN106 et l'A9, est entré en 2022 dans la phase de procédure de la déclaration d'utilité publique. L'enquête publique s'est déroulée au cours du premier semestre 2023.

Le projet de déviation de Baillargues Saint-Brès sur la RN113 a lui aussi fait l'objet d'un dialogue étroit avec les partenaires en 2022.

DES ÉTUDES MULTIMODALES À MONTPELLIER

Afin de répondre aux enjeux de mobilité d'aujourd'hui et de demain dans l'agglomération montpelliéraine, une feuille de route regroupant l'ensemble des études et projets de mobilités du bassin de Montpellier a été préparée en 2022. La réflexion portera sur tous les modes de déplacement: transports collectifs tous modes, transports individuels, mobilité active, usage de la voirie, stationnement, intermodalité.

LA LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER-PERPIGNAN

En 2022, plusieurs grands projets ferroviaires de l'arc méditerranéen ont franchi des étapes importantes sous l'impulsion d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, avec l'appui de la DREAL Occitanie. Ainsi, les 11 collectivités, partenaires financiers de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) se sont réunies au sein d'une société de financement, conformément aux possibilités offertes par la loi d'orientation des mobilités de 2019.

La phase 1 du projet de LGV, traitant du tronçon Béziers-Montpellier, a fait l'objet d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 14 décembre 2021 au 27 janvier 2022.

La LNMP se raccordera au Nord avec le Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier (CNM). Sur ce contournement, l'année 2022 a été l'occasion de concrétiser le lancement d'une étude de faisabilité visant à améliorer la



signalisation, et d'une étude d'exploitation visant à identifier les aménagements d'infrastructures susceptibles d'améliorer la qualité des correspondances entre les TGV et les TER.

La Camargue gardoise, Grand Site de France

Le territoire de la Camargue gardoise a présenté sa demande de renouvellement du label Grand Site de France (GSF) devant la commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP), le 8 décembre 2022. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le passage en commission est l'ultime étape avant la décision ministérielle portant sur le renouvellement de ce label d'excellence paysagère, pour une durée de six ans.

Un « Atelier des solutions » dans le Gard

À la demande de Marie-Françoise LECAILLON, Préfète du Gard, une démarche innovante d'« atelier des solutions » a été engagée en 2022 par une équipe projet regroupant la DREAL, la DDTM du Gard et la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN). Cette démarche, portée par l'État, mobilise les acteurs locaux dans une série d'ateliers destinés à partager une vision de l'avenir du territoire afin de concilier développement urbain, sobriété foncière, préservation de la biodiversité et prévention



Aigues-Mortes (Gard)

des risques. Le résultat attendu est l'élaboration d'une feuille de route commune, dépassant les logiques sectorielles.

Cette expérimentation pourra être déployée dans d'autres territoires de la région Occitanie, afin de faciliter l'articulation des différentes politiques publiques en faveur de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

L'accueil des gens du voyage à Clermont-l'Hérault

La DREAL Occitanie a organisé le 20 juin 2022, une réunion régionale sur la thématique du plan de relance en faveur de la réhabilitation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage, à Clermont-l'Hérault, dans l'Hérault, en collaboration avec la DDTM de l'Hérault. Cette journée technique a été l'occasion de visiter une

Ci-dessous à gauche: emplacements arborés et sol stabilisé, plots béton destinés à sécuriser les flux de circulation et à maintenir les auvents.

Ci-dessous à droite: chenil ombragé



Aire Permanente d'Accueil des gens du voyage «exemplaire» ayant bénéficié du plan de relance en 2021. Étaient présents à cette réunion les représentants des DDTM d'Occitanie ainsi que deux représentants de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) – Pôle «gens du voyage».

Les représentants de la DIHAL, tout comme les représentants des territoires, ont salué la réhabilitation et le mode de gestion exemplaire de cette aire.

Le confortement de la digue Nord du port d'Argelès-sur-Mer

Sous la direction de Rodrigue FURCY, préfet des Pyrénées-Orientales, la DREAL a accompagné le projet de confortement de la digue du port. La signature de l'arrêté d'autorisation environnementale marque l'aboutissement de 25 ans de

mobilisation pour une digue portuaire fortement endommagée par les tempêtes de 1997 et 1999. Les travaux ont démarré en septembre 2022 pour s'achever à l'automne 2023.



Actuelle digue d'Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

Un projet de production d'hydrogène à Port-La-Nouvelle

Sous l'autorité de Thierry BONNIER, préfet de l'Aude, la DREAL Occitanie s'est mobilisée pour accompagner le projet Hyd'Occ qui prévoit d'ériger, sur le port de Port-La-Nouvelle, une usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau. Les électrolyseurs devraient, à terme, produire de l'hydrogène vert en étant alimentés par une électricité renouvelable locale issue d'installations photovoltaïques. L'objectif est de développer un écosystème hydrogène pour différents usages du port et des transports alentour en déployant des stations services hydrogène dans un rayon de 150 km. La mise en service est prévue au premier semestre 2024 avec une augmentation possible de puissance envisagée à l'horizon 2030.

La ponte d'une tortue caouanne à Valras-Plage

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 2022, une tortue marine caouanne *Caretta caretta*, hôte régulier des côtes méditerranéennes françaises, a pondu

sur la plage de Valras, dans le département de l'Hérault.

La tortue Caouanne est une espèce protégée au niveau national, européen et international. Les pontes de tortues marines et leur émergence sont des événements exceptionnels.

Tous les partenaires se sont mobilisés autour de cet événement: la mairie de Valras, la préfecture de l'Hérault et la DDTM de l'Hérault, la DREAL Occitanie, en charge de la protection et de la conservation de l'espèce, l'Office français de la Biodiversité, avec les moyens de suivi, le centre d'étude et de sauvegarde des

tortues marines de Méditerranée (CESTMed) qui recueille et soigne les tortues marines au centre de soins de la Grande Motte, la SHF qui coordonne la surveillance des tortues marines, l'association Orpellières basée à Sérignan qui réalise une surveillance des espaces naturels littoraux.

Une fois sorties de leurs coquilles, les petites tortues ont quitté la plage saines et sauvées!



Bébés tortues Caouanne (*Caretta caretta*)



Plan d'eau du Vidourle - Le Grau-du-Roi (Gard)



LA DREAL AU SERVICE DES TERRITOIRES

LA PLAINE DE LA GARONNE ET DE L'ADOUR

Rigole de la plaine - Rigole du canal du Midi

La DREAL s'est fortement mobilisée en 2022, sous l'autorité des préfètes et des préfets de départements, pour la valorisation des territoires de la plaine de Garonne et de l'Adour.

Les grands projets routiers et ferroviaires, les mobilités

LA MISE EN CONCESSION DE LA LIAISON AUTOROUTIÈRE CASTRES-TOULOUSE, DANS LE TARN



Comité de pilotage du 22 juin 2022

La mise en concession de l'autoroute entre Castres et Verfeil, longue de 53 km, s'est concrétisée en 2022 avec l'entrée en vigueur du contrat de concession entre l'État et la société ATOSCA le 22 avril. Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet

de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, les services de l'État se sont mobilisés pour appuyer le concessionnaire dans la conduite des procédures administratives et la mise en place du dialogue avec les partenaires territoriaux, collectivités, chambres consulaires, associations, à travers l'installation de la gouvernance du projet. En particulier, la DREAL Occitanie et la DDT du Tarn, ont été particulièrement mobilisées, sous l'impulsion du préfet du Tarn François-Xavier LAUCH, pour accompagner ATOSCA dans la procédure environnementale, depuis la réalisation et l'instruction du dossier jusqu'à la phase d'enquête publique débutée le 28 novembre.

LA RN124 DANS LE GERS



Le programme d'aménagement de la RN124 dans le Gers a fait l'objet d'un protocole en 2021, entré dans une phase opérationnelle en 2022. Ainsi, la déviation de Gimont a été inaugurée le 14 février 2022, en présence du Premier ministre Jean CASTEX. Cette réalisation de 9,6km, en tracé

neuf, vise à réduire le trafic dans la traversée de Gimont, améliorer les conditions de sécurité et diminuer les nuisances sonores pour les riverains de la RN124.

Cette infrastructure, attendue de longue date, est un progrès majeur pour la desserte des territoires du Gers, grâce à la mobilisation de la DREAL Occitanie, maître d'ouvrage de l'opération, agissant sous l'autorité du préfet de la région Occitanie. La Région et le conseil départemental du Gers, cofinanceurs, étaient présents à l'inauguration.

DES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RN 21 DANS LE GERS

En 2022, la DREAL Occitanie a piloté l'étude d'opportunité d'itinéraire, inscrite au contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2022, portant à la fois sur l'amélioration de l'itinéraire RN 21 dans le Gers et sur la question d'un contournement pour la ville d'Auch.

Un comité technique tenu le 13 décembre 2022 a permis de préparer le comité de pilotage qui a réuni, le 14 février 2023, autour de Xavier BRUNETIÈRE, préfet du Gers, la Région, le Département, et la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, avec les services de l'État. La DREAL a présenté les conclusions de l'étude.

DES ÉTUDES PROSPECTIVES MULTIMODALES POUR TOULOUSE

L'État, la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole et Tisséo

ont engagé une démarche partenariale prospective, tous modes de transports confondus, en s'appuyant sur des modélisations aux horizons 2030 et 2040. L'objectif est de construire une vision partagée des mobilités à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine. Sous le pilotage du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la démarche est animée par la DREAL Occitanie qui assure la coordination entre les partenaires.

En 2022, les études prospectives conduites depuis 2017 se sont ainsi enrichies d'un programme de près de 10 actions inaugurant le début de la phase 2 des études multimodales, sur les services.

UN PROTOCOLE POUR UN DIFFUSEUR À LACOURT-SAINT-PIERRE, DANS LE TARN-ET-GARONNE

La DREAL a accompagné la signature du protocole relatif à l'aménagement du diffuseur de Lacourt-Saint-Pierre sur l'A62, le 14 mars 2022, en présence de Jean CASTEX, Premier ministre, et aux côtés d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, de Carole DELGA, présidente de la région Occitanie, des élus du département de Tarn-et-Garonne et du président-directeur général des Autoroutes du Sud de la France.

Cette signature marque une étape importante dans l'aménagement et le développement de l'agglomération de Montauban, et du département de Tarn-et-Garonne. Elle témoigne de la mobilisation de l'État et de ses partenaires pour

accompagner un projet de territoire dans un secteur en pleine mutation, apporter des solutions concrètes de mobilité à la hauteur des enjeux, tout particulièrement dans la perspective de l'arrivée de la LGV.

La sécurité des populations à Saint-Jory, en Haute-Garonne

Dans la nuit du 4 au 5 octobre 2022, deux trains de transport de matières dangereuses (TMD) se sont accrochés lors d'une manœuvre de garage dans la gare de triage de Saint-Jory, sur la commune de Lespinasse (Haute-Garonne), deux wagons se retrouvant en contact étroit : un wagon de chlorure de vinyle vide non dégazé et un wagon plein contenant du gaz de pétrole liquéfié (GPL).

La séparation de ces deux wagons a nécessité une opération de levage délicate qui a fait l'objet d'une intense préparation impliquant l'opérateur (SNCF), les services de secours (gendarmerie, pompiers) et les services de l'État (DREAL, Mission Transports de Matières Dangereuses de la direction générale de la prévention des risques, DDT, ARS) sous la direction du SIRACED de la préfecture de la Haute-Garonne.

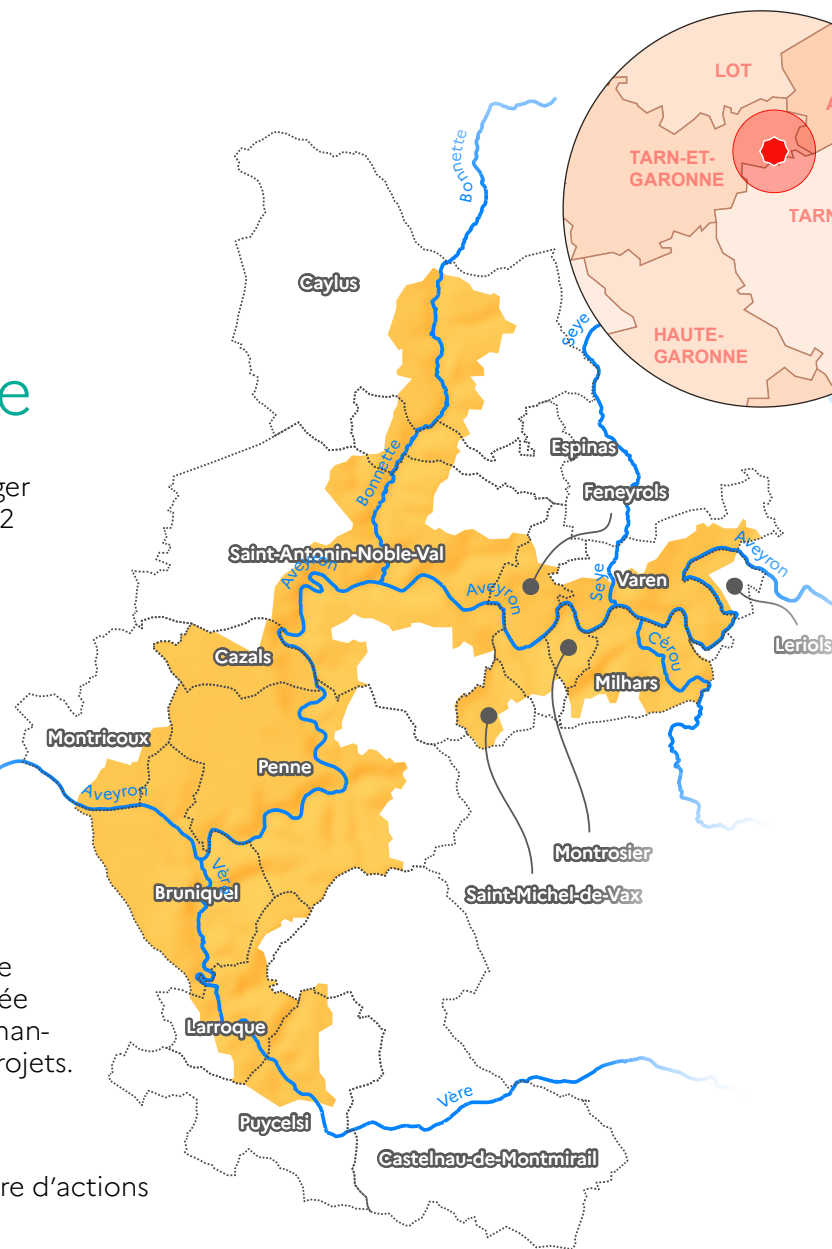


La DREAL a été mobilisée sur la définition du périmètre de risques, fixé à 600 mètres, pour lequel l'évacuation préventive d'une population de 1500 personnes était nécessaire, et pour identifier les potentiels risques d'effets dominos sur les installations industrielles voisines en cas d'accident lors de l'opération de levage. Elle a également participé à la réunion publique organisée le vendredi 7 octobre 2022 pour informer la population.



L'opération de levage a été conduite le dimanche 9 octobre 2022, au matin, sous la direction d'un poste de commandement installé dans un gymnase mis à disposition par la mairie. Elle s'est déroulée en sécurité.

Un projet de territoire pour les Gorges de l'Aveyron - Vallée de la Vère

À l'issue de l'étude de projet paysager portée par la DREAL de 2020 à 2022 avec les territoires, les élus des gorges de l'Aveyron et les vallées de la Vère et de la Bonnette ont été réunis le 8 juillet 2022 sous l'égide de Chantal MAUCHET, préfète de Tarn-et-Garonne, et de François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn. Face à la valeur paysagère remarquable de ce territoire, l'opportunité d'un renforcement de sa protection à travers le classement du site a été abordée. À cette occasion, les élus ont pu entendre le retour d'expérience de deux Grands Sites de France: le Massif du Canigó et la vallée de la Vézère. Ils ont également pu échanger sur les clés de réussite de leurs projets. Les réflexions se poursuivent.



Plan du périmètre d'actions

-  communes
-  périmètre d'actions



Gare de Lexos, commune de Varen, Tarn-et-Garonne



Gorges de l'Aveyron à Bruniquel, Tarn-et-Garonne



Puycelsi, Tarn

Maîtriser l'étalement urbain et atteindre la sobriété foncière

LA RÉHABILITATION DE LA FRICHE BOURDARIÈS À GRAULHET, DANS LE TARN

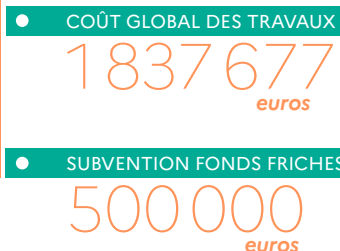
Les Ateliers Fourès existent depuis 1969: il s'agit d'une manufacture de maroquinerie, labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant.



La DREAL Occitanie a accompagné le projet qui consiste à réhabiliter le bâtiment en conservant ses caractéristiques architecturales typiques: briques et pierres, galetas de séchage, proximité

de la rivière. Investir un lieu héritage du patrimoine de la ville de Graulhet dans le travail du cuir va permettre de créer un écrin pour l'entreprise et une nouvelle dynamique autour du tourisme de savoir-faire sur le territoire.

Chiffres



La réhabilitation de l'îlot de l'Hébrardie, à Cajarc, dans le Lot

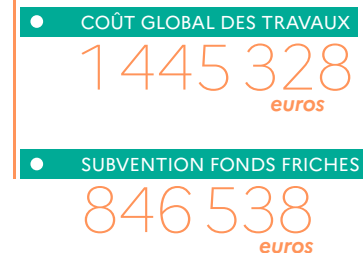
Cajarc est l'une des étapes des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

L'îlot de l'Hébrardie, pour l'essentiel désaffecté, se situe dans le cœur historique du bourg. Il est reconnu pour son intérêt patrimonial: l'ensemble bâti comporte des éléments médiévaux à proximité du Palais de l'Hébrardie. Cette opération s'inscrit dans la volonté de la commune de Cajarc de répondre aux besoins de logements et à la nécessité de réhabiliter et de requalifier le centre ancien d'une grande qualité architecturale.

La DREAL a accompagné le projet qui a pour vocation de répondre à la demande de logements et de lancer une dynamique de réhabilitation auprès des propriétaires du centre ancien, conforme au site patrimonial remarquable en cours d'instauration.



Chiffres



Les risques d'inondation du bassin Adour-Garonne

LE SDAGE DU BASSIN ADOUR-GARONNE 2022-2027

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du bassin Adour-Garonne et son Programme de mesures (PDM) ont été approuvés en mars 2022 par Étienne GUYOT, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne.

Ces documents ont été élaborés sous l'égide du secrétariat technique de bassin (DREAL Occitanie, Agence de l'Eau, Office Français pour la Biodiversité), et ont fait l'objet d'une large concertation, associant les différents collègues au sein du comité de bassin, plus de 1000 partenaires et le public.

Ils fixent les objectifs stratégiques de gestion à l'échelle du district hydrographique, intégrant les objectifs définis au niveau national d'une part et tenant compte du contexte local. Ils définissent les dispositions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

UN PLAN DE GESTION 2022-2027

Fruit du travail entre les services de l'État du bassin Adour-Garonne et opérateurs, associant les parties prenantes et le public, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Adour-Garonne 2022-2027 a été approuvé en mars 2022 par Étienne GUYOT, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne.

Le PGRI est le document de référence du bassin, orientant et organisant la politique de gestion des risques d'inondation. Il vise à réduire les conséquences dommageables des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique sur le bassin et ses 19 Territoires identifiés à Risques Importants d'Inondation (TRI). Il accompagne et contribue à dynamiser les Programmes d'Action

CHANGEMENT CLIMATIQUE

DÉBIT DES RIVIÈRES EN 2050

-20% à -40%



AUGMENTATION
de la température
moyenne des
rivières

DÉFICIT ENTRE BESOINS ET RESSOURCES EN EAU EN 2050

1,2 milliards
de m³



AUGMENTATION
des sécheresses
et inondations

AUGMENTATION DES POPULATIONS

+20% en 2050



**PERTE DE
BIODIVERSITÉ**

OBJECTIF POUR 2027

70% DES RIVIÈRES
DU BASSIN EN BON ÉTAT

72% DES NAPPES
DU BASSIN EN BON ÉTAT

de Prévention des Inondations (PAPI) et les Plans de Prévention des Risques (PPR).

Le PGRI et le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 ont des champs d'action qui se recouvrent partiellement: dynamique naturelle des cours d'eau, entretien des cours d'eau, gouvernance à l'échelle des bassins versants, prise en compte des changements majeurs. Cela se traduit par plusieurs dispositions communes. Dans un souci de cohérence, les travaux de mise à jour du PGRI et du SDAGE 2022-2027 ont donc été conduits selon le même calendrier et en étroite articulation.

CHIFFRES CLÉS PGRI 2022-2027:

En Adour-Garonne :

- 1,4 million de personnes sont exposées aux risques d'inondation (20% de la population du bassin).
- 5 700 communes sur les 6 700 du bassin (82%) sont concernées par les inondations par débordement de cours d'eau.
- 450 communes sont concernées par les inondations par submersion marine.
- 19 territoires sont identifiés comme les plus exposés.



Gorges du Tarn à l'étiage (Tarn)



La Plaine de la Garonne et de l'Adour

Une concertation en Tarn-et-Garonne pour le soutien d'étiage

La sécheresse intense et prolongée survenue en 2022 a mis en exergue l'intérêt majeur de la coordination à l'échelle des sous-bassins versants, tant en termes de mise en œuvre de restrictions que d'adaptation des objectifs de soutien d'étiage et de communication et de partage d'expérience. Le cas du sous-bassin Aveyron, dont l'usage multiple couvre le tourisme en amont, l'irrigation agricole en aval et l'alimentation en eau potable, a nécessité une forte concertation des acteurs. Plus de 20 réunions se sont ainsi tenues entre juin et novembre dont 3 inter-départementales. Cette concertation a été menée par Chantal MAUCHET, préfète de Tarn-et-Garonne, coordinatrice du sous-bassin Aveyron. La DREAL s'est particulièrement impliquée sur ces sujets en lien avec la DDT de Tarn-et-Garonne. Devant le prolongement de la durée de l'étiage, elle s'est également fortement mobilisée pour mettre en place le cadre nécessaire au prolongement du soutien d'étiage envisagé au-delà du 31 octobre.





LA DREAL AU SERVICE DES TERRITOIRES

LE MASSIF CENTRAL

Puycelsis (Tarn)

La DREAL s'est fortement mobilisée en 2022, sous l'autorité des préfètes et des préfets de départements, pour la valorisation des territoires du Massif Central.

Inauguration du nouvel échangeur de Saint-Chély-d'Apcher, sur l'A75

Cet évènement a réuni le 20 janvier 2023, auprès de Philippe CASTANET, préfet de la Lozère, de Patrick BERG, DREAL Occitanie, d'Olivier COLLIGNON, DIR Massif Central et du SIR de Mende de la DIR Méditerranée, l'ensemble des cofinanceurs de l'opération: la Région Occitanie, les départements de Lozère et de la Haute-Loire, la communauté de communes des Terres



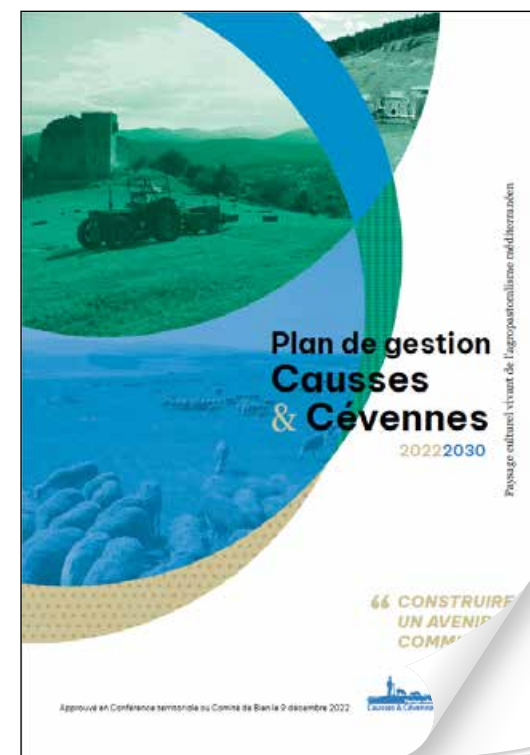
d'Apcher-Margeride-Aubrac et la commune de Saint-Chély-d'Apcher, qui a accueilli les participants dans la très belle salle du Quartz.

Sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Occitanie, ce projet consiste à compléter le demi-échangeur n°33 de l'autoroute A75 à Saint-Chély-d'Apcher, en créant les deux bretelles Sud, de Montpellier vers le territoire, et du territoire vers Montpellier.

Les intervenants se sont félicités de cette belle réalisation et ont mis à l'honneur l'ensemble des acteurs mobilisés en phase études comme en phase chantier: la DREAL Occitanie, qui a assuré la maîtrise d'ouvrage, la direction interdépartementale des routes Méditerranée, maître d'œuvre, le CEREMA, et l'ensemble des bureaux d'études et entreprises privées. La DIR Massif Central a immédiatement pris en charge l'exploitation de l'infrastructure.

Le bien UNESCO Causses et Cévennes

Sous l'égide de Philippe CASTANET, préfet de la Lozère, les partenaires du bien UNESCO Causses et Cévennes viennent de finaliser leur plan de gestion pour la période 2022-2030. Cette production a été partagée lors de la tenue du pôle



de compétence du 29 novembre 2022. Le plan et ses actions seront présentés à la Conférence Territoriale du Bien en début d'année 2023. Ces actions seront ensuite soumises au ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, et au ministère de la Culture avant transmission au centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Moderniser les infrastructures de transport et agir sur les mobilités actives

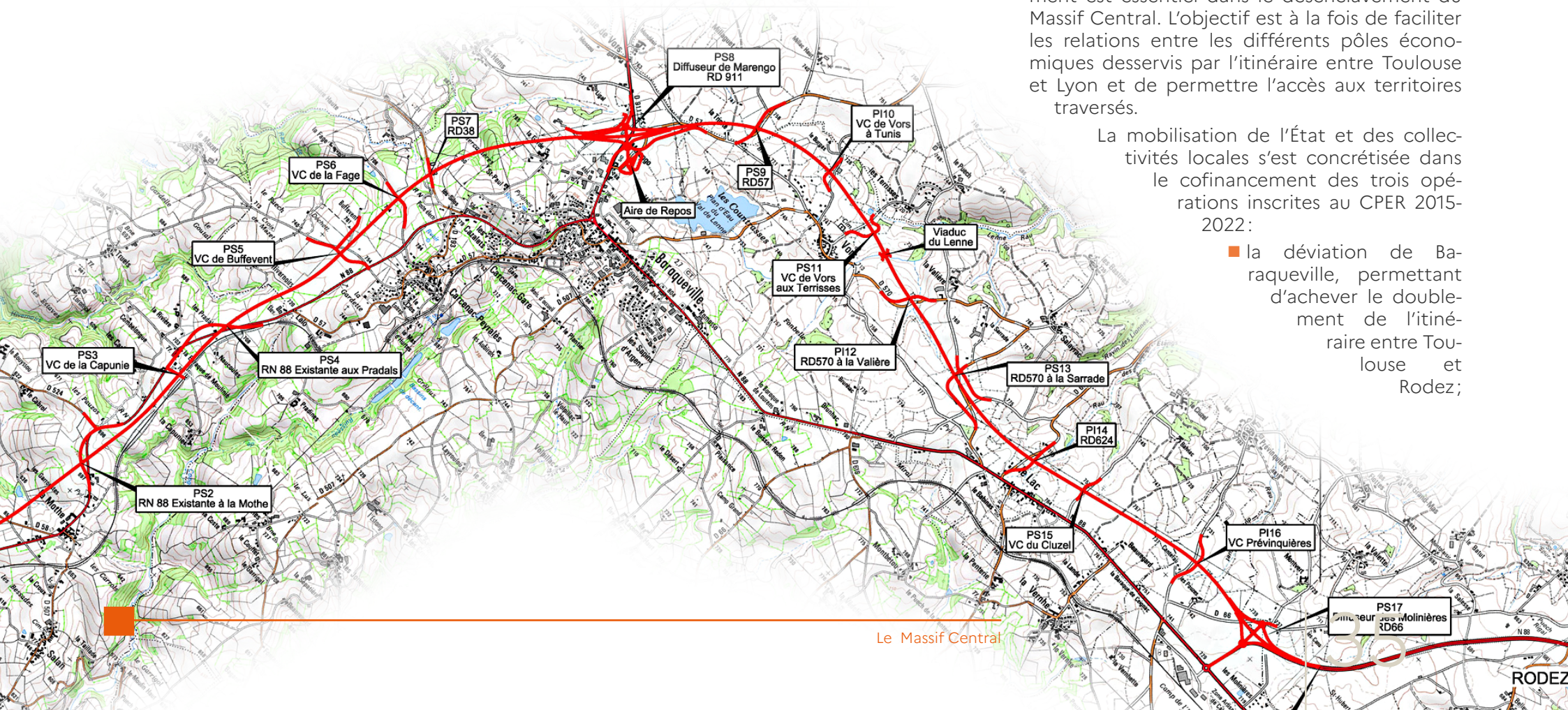
DES PROJETS ROUTIERS STRUCTURANTS DANS L'AVEYRON

En matière d'infrastructures routières, l'année 2022 a été marquée, en Aveyron, par la mise en service de la déviation de Baraqueville, et l'engagement de travaux pour la bretelle de la Gineste à Rodez.

La RN88 en Aveyron joue un rôle important dans le maillage du territoire national. Son aménagement est essentiel dans le désenclavement du Massif Central. L'objectif est à la fois de faciliter les relations entre les différents pôles économiques desservis par l'itinéraire entre Toulouse et Lyon et de permettre l'accès aux territoires traversés.

La mobilisation de l'État et des collectivités locales s'est concrétisée dans le cofinancement des trois opérations inscrites au CPER 2015-2022 :

- la déviation de Baraqueville, permettant d'achever le doublement de l'itinéraire entre Toulouse et Rodez ;



- la dénivellation de trois giratoires dans la traversée de Rodez, permettant de fluidifier et sécuriser la traversée de Rodez;
- les études prévues dans le CPER permettant de définir les aménagements à réaliser entre Rodez et l'A 75.

Sous l'autorité du préfet de la région Occitanie, la DREAL, en tant que maître d'ouvrage de ces opérations, est pleinement mobilisée dans le bon avancement de ces opérations. La première phase de dénivellation des giratoires de Rodez, c'est-à-dire la bretelle de la Gineste dont la réalisation permettra de délester le trafic sur le premier giratoire de Rodez en venant de Toulouse, bénéficie d'une accélération au titre du plan de relance. Cette opération réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'État est co-financée par l'État (40%), Rodez Agglomération (40%) et le département de l'Aveyron (20%). Les travaux sont en cours.

Maîtriser l'étalement urbain et atteindre la sobriété foncière

LA RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE «BOUCHER» À LAGUIOLE (AVEYRON)

La DREAL a accompagné le projet de réhabilitation de l'immeuble «Boucher» à Laguiole, dans l'Aveyron. Ce projet répond à trois objectifs: maintenir et accueillir de nouvelles populations, améliorer le cadre de vie et les services, et conforter le dynamisme économique. Cette opération

doit permettre de créer trois logements sociaux et de réhabiliter deux commerces vacants.

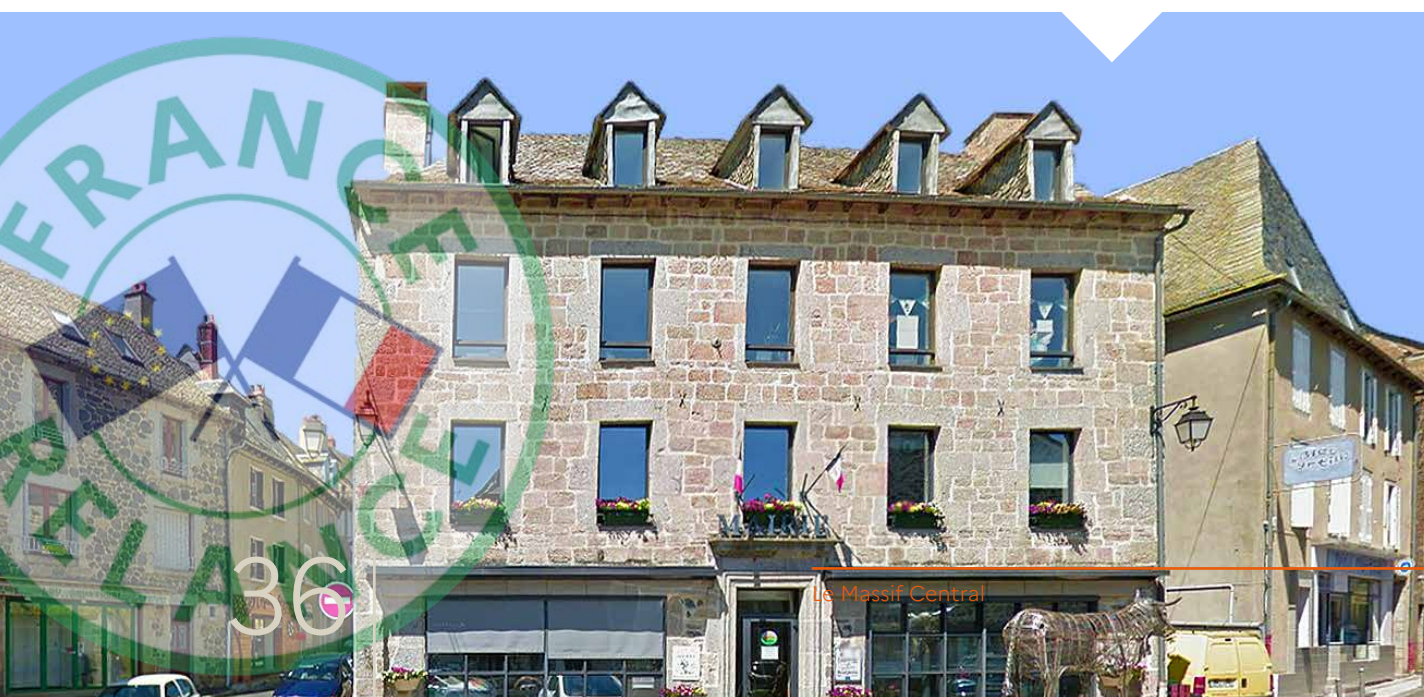
Le projet est situé dans le périmètre sauvegardé du Fort, dans la rue du Faubourg qui vient d'être réhabilitée par des travaux d'aménagement et de requalification des espaces publics. La restauration de ce bâtiment permettra de donner un nouvel élan au centre ancien et d'ajouter de nouveaux commerces orientés vers l'artisanat local.

La sécurité des ouvrages hydrauliques et concessions

La DREAL est intervenue sur plusieurs ouvrages hydrauliques et concessions dans l'Aveyron:

- des travaux de sécurisation du barrage de Laprade, en Aveyron, situé sur la commune de Rieupeyroux;
- la modification de la cote maximale d'exploitation du barrage de Pareloup, également situé en Aveyron.

Le comité de suivi de l'exécution et de la gestion des usages de l'eau pour la concession EDF de Couesque, dans l'Aveyron et dans le Cantal, a permis au concessionnaire EDF de présenter le bilan 2020 et 2021 de l'exploitation de la concession et ses perspectives, notamment l'opération de vidange du bassin supérieur de Montézic prévue en 2023.





LA DREAL AU SERVICE DES TERRITOIRES

LES PYRÉNÉES

Paysage depuis le pech de Bugaras (Aude)

La DREAL s'est fortement mobilisée en 2022, sous l'autorité des préfètes et des préfets de départements, pour la valorisation des territoires pyrénéens.

Accélérer la transition énergétique

PAMIERS, ÉTAPE RÉGIONALE DE LA CONCERTATION NATIONALE SUR LE MIX ÉNERGÉTIQUE

La DREAL a organisé, le 16 décembre, au lycée agricole de Pamiers, l'étape régionale de la grande concertation nationale sur le mix énergétique, intitulée « Notre avenir énergétique se décide maintenant ». Dominique FAURE, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée

des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a présidé ce moment d'échange organisé avec le SGAR, et la préfecture de l'Ariège, sous l'autorité de Sylvie FEUCHER, préfète de l'Ariège.

Cette concertation a mis en évidence l'implication du territoire et les projets, dans un département où les énergies renouvelables contribuent déjà beaucoup à la production d'énergie, à travers les barrages hydroélectriques.

Les conclusions de cette concertation alimenteront l'élaboration de la première loi de programmation sur l'énergie et le climat, qui fera l'objet d'un débat parlementaire en 2023, et la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie, qui sera adoptée en 2024.

Optimiser et moderniser les infrastructures de transport

DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES AU SERVICE DES HABITANTS

Les aménagements de la RN 116 dans les Pyrénées-Orientales

En matière d'infrastructures routières, l'année 2022 a été marquée par la déclaration d'utilité publique pour l'aménagement de la section rou-

tière joignant l'Ille-sur-Têt à Prades, sur la RN116, dans les Pyrénées-Orientales.

Des engagements forts ont été pris le 15 avril 2022, sous l'égide du Premier ministre Jean CASTEX, avec la signature d'un protocole de financement relatif aux aménagements de la RN116, dans les Pyrénées-Orientales.

L'aménagement de la RN 20 en Ariège

Le 5 février 2022, Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, Carole DELGA, présidente de la région Occitanie et Christine TEQUI, présidente du département de l'Ariège ont signé, en présence de Jean CASTEX, Premier ministre, un nouveau protocole d'aménagement de la RN 20 en Ariège.

En signant ce protocole, l'État, la Région et le Département de l'Ariège ont exprimé leur volonté partagée d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle des aménagements prioritaires de la RN 20.

Ce nouveau protocole acte les financements nécessaires pour la réalisation de la déviation de Tarascon-sur-Ariège et d'autres aménagements de la RN 20. La déviation de Tarascon-sur-Ariège, par le tunnel de Quié, constitue une opération majeure : les acquisitions foncières sont sécurisées, les études se poursuivent en vue d'une enquête publique fin 2023 pour obtenir l'autorisation environnementale. Le début des travaux est prévu pour 2024, pour une mise en service à l'horizon 2030.

CONCERTATION SUR LE MIX ÉNERGÉTIQUE

PAMIERS

L'aménagement de la RN 21 dans les Hautes-Pyrénées

Le 17 février 2022, Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, Carole DELGA, présidente de la région Occitanie et Michel PELIEU, président du département des Hautes-Pyrénées, ont signé, en présence de Jean CASTEX, Premier ministre, un protocole d'aménagements de la RN 21 dans les Hautes-Pyrénées. En signant ce protocole, l'État, la Région et le Département des Hautes-Pyrénées conviennent de soutenir la modernisation du réseau routier dans les Hautes-Pyrénées en poursuivant son amélioration au travers de quatre opérations sur la RN21 ou connexes à celle-ci : la déviation d'Adé, le contournement Nord de Tarbes, la

requalification de la RN21 dans la traversée de Tarbes et l'aménagement de la RN21 à l'entrée de Lourdes.

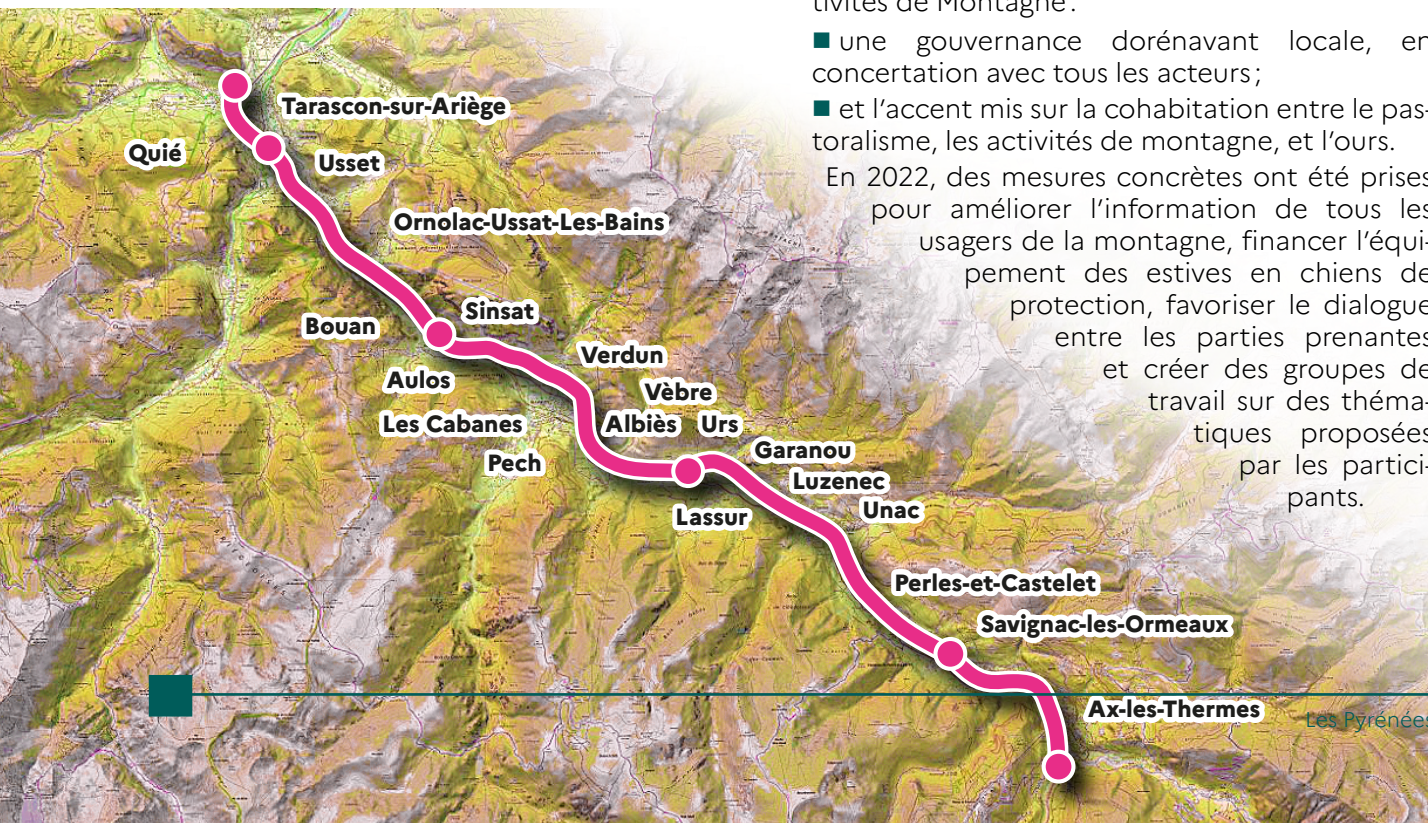
Préserver la biodiversité

LE PLAN OURS

La DREAL est mobilisée auprès du préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur national du Plan sur l'ours, et du préfet «Ours», pour la gouvernance régionale Ours, Pastoralisme et Activités de Montagne :

- une gouvernance dorénavant locale, en concertation avec tous les acteurs ;
- et l'accent mis sur la cohabitation entre le pastoralisme, les activités de montagne, et l'ours.

En 2022, des mesures concrètes ont été prises pour améliorer l'information de tous les usagers de la montagne, financer l'équipement des estives en chiens de protection, favoriser le dialogue entre les parties prenantes et créer des groupes de travail sur des thématiques proposées par les participants.



La sécurité des populations : conférence sur « l'amiante »

La DREAL Occitanie a organisé à Ibos, dans les Hautes-Pyrénées, le 20 juin 2022 dans les locaux de la fédération des bâtiments et des travaux publics des Hautes-Pyrénées, une conférence qui a réuni une trentaine de professionnels, élus et techniciens de collectivités et gestionnaire de bâtiments. Le but principal était de sensibiliser sur le risque que représente l'amiante et d'informer sur les obligations légales et réglementaires qui incombent aux donneurs d'ordres et aux entreprises.

Maîtriser l'étalement urbain et atteindre la sobriété foncière

LA RÉHABILITATION DE LA FRICHE DUMONS ET FRÈRES EN PÔLE ARTISANAL ET CULTUREL À LAVELANET (ARIÈGE)

Sous l'autorité de Sylvie FEUCHER, préfète de l'Ariège, la DREAL Occitanie a accompagné le projet qui a pour ambition de requalifier une friche industrielle, située au cœur de la ville de

Lavelanet, en lieu de production artisanale et culturel.

Les travaux permettront d'aménager des ateliers et des locaux adaptés pour des artisans et des artistes.

Chiffres

● COÛT GLOBAL DES TRAVAUX

1 426 446
euros

● SUBVENTION FONDS FRICHES

374 343
euros





LA VIE À LA DREAL OCCITANIE

Présentation de mallettes pédagogiques de matériaux bio-sourcés et géo-sourcés

La DREAL Occitanie à l'écoute de ses usagers

LA DREAL CERTIFIÉE ISO 9001 ET 14001

La DREAL Occitanie est engagée depuis 2020 dans une démarche qualité-environnement, et a obtenu sa double certification en mai 2022 : ISO 9001, pour 25 processus de production, et ISO 14001, sur l'impact environnemental positif de ses missions. Ces certificats indiquent que la DREAL est organisée pour être à l'écoute de ses usagers, s'améliorer en continu, maîtriser ses risques, se mettre en conformité avec ses obligations environnementales, être écoresponsable et valoriser l'impact environnemental positif généré par la mise en œuvre des politiques publiques qu'elle porte.



LA DREAL À L'ÉCOUTE DE SES USAGERS INTERNES ET EXTERNES



Dans le cadre de la démarche Qualité-Environnement, la DREAL Occitanie écoute ses usagers grâce à des baromètres internes et externes. Le baromètre externe, envoyé auprès de 4500 usagers, fait apparaître un très bon niveau de satisfaction, à plus de 86%, en légère progression par rapport à 2021 (84%). La satisfaction des porteurs de projets sur l'accompagnement réalisé par la DREAL Occitanie est également en hausse (76%) par rapport à 2021 (68%).

La DREAL Occitanie écoresponsable

La DREAL Occitanie a établi en 2022, son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et son plan de sobriété énergétique. Ces productions viennent s'intégrer au «Plan d'Actions Environnemental», l'outil de pilotage de la sobriété de la DREAL Occitanie.



UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La DREAL Occitanie a établi en 2022 son plan de sobriété énergétique pour répondre à quatre objectifs :

1. mieux gérer les bâtiments relevant de la DREAL Occitanie ;
2. accompagner la transition dans les mobilités ;

3. réduire les consommations liées au numérique ;
4. agir grâce à la commande publique.

Le plan de sobriété énergétique de la DREAL Occitanie répond au plan de sobriété énergétique national du 6 octobre 2022. Les consommations de carburant pour les déplacements ont baissé de 15% entre 2019 et 2022. La consommation électrique des sites gérés par la DREAL a baissé de 12% sur la même période. La tendance est la bonne !

LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR FAIRE BAISSER L'EMPREINTE CARBONE PAR AGENT

La DREAL Occitanie a établi, en 2022, son bilan des émissions de gaz à effet de serre. Il permet de quantifier les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), d'identifier les activités génératrices de GES et de proposer des actions adaptées pour les réduire au travers de la mise en place et du suivi d'un plan de transition.

Les émissions de la DREAL Occitanie représentent 1464 tonnes CO₂ eq. pour l'année 2021, soit 2 tonnes CO₂ eq. par agent. Le BEGES confirme les résultats de l'analyse environnementale réalisée dans le cadre de la certification ISO 14001 : avec près de la moitié des émissions, les déplacements constituent la principale source d'émissions de gaz à effet de serre de la DREAL Occitanie. C'est là que des progrès peuvent être encore réalisés, notamment avec le déploiement de mobilités non carbonées.

LES ACTIONS ÉCORESPONSABLES DE LA DREAL EN 2022

■ **LA MOBILITÉ** : La DREAL a déployé sa stratégie de verdissement de son parc automobile par l'acquisition de véhicules à (très) faibles émissions à hauteur de 50% lors du renouvellement du parc, des bornes de recharges électriques pour les véhicules ont été installées, la conduite des véhicules électriques a été encouragée par la réalisation de tutoriels à l'attention des agentes et des agents, une formation à l'écoconduite a été proposée aux agentes et aux agents.

■ **LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE** : La DREAL a remplacé les éclairages intérieurs défaillants par des éclairages LED moins énergivores, et les éclairages intérieurs et extérieurs ont été réglés pour diminuer les consommations d'énergie.

■ **LES DÉCHETS** : des actions de sensibilisation au tri des déchets. La plateforme nationale «Trackdéchets» est dorénavant utilisée pour dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux, simplifier la gestion et sécuriser les filières.

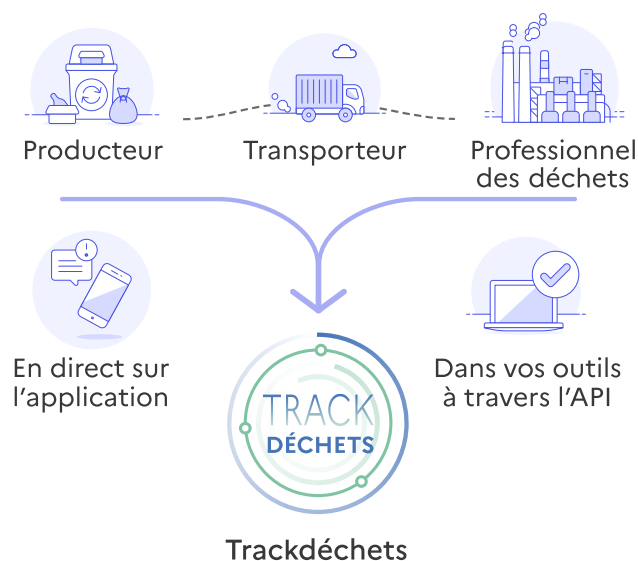
■ **LA SENSIBILISATION DES AGENTES ET DES AGENTS** : la DREAL a organisé des webinaires sur les gestes écoresponsables, et publié des articles sensibilisant à l'écoresponsabilité dans la lettre interne.

■ **L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE RÉEMPLOI** : la DREAL a acheté ses premiers écrans informatiques reconditionnés. La DREAL a poursuivi les dons de ses ordinateurs aux écoles, associations et autres services de l'administration via la plateforme dons.encheres-domaine.gouv.fr. La DREAL a procédé à des enlèvements de mobiliers de bureau avec un éco-organisme en favorisant leur évacuation auprès de ressourceries.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La DREAL s'est mobilisée en proposant de nombreuses animations de développement durable, suivant le fil rouge européen « agir au quotidien ». Trois thématiques étaient à l'honneur : la mobilité, la valorisation des démarches d'amélioration interne et la sobriété.

Des challenges interservices sur la mobilité, la semaine du nettoyage des archives numériques, des ateliers autour de la réparation de vélo et d'objets, le tri des déchets, des sessions de conduite de véhicules électriques et hybrides ou encore un jeu collectif sur le thème de l'énergie ont permis à tous de mettre à l'épreuve les pratiques durables. Enfin la fresque du climat ainsi qu'un Café d'Oc autour de la mobilité ont été de véritables moments instructifs et partagés en interservices.



Un pilotage adapté au collectif de travail

LE SÉMINAIRE DU CODIR DU 1^{ER} JUILLET, À NARBONNE

Les membres du CODIR se sont réunis pour approfondir l'action de la DREAL dans une approche territoriale, développer la transversalité et améliorer la communication du quotidien sur l'action publique. Une journée studieuse et riche d'enseignements!

LE SÉMINAIRE DE L'ENCADREMENT DU 16 JUIN 2022



Les encadrantes et les encadrants de la DREAL se sont réunis jeudi 16 juin, à Caunes-Minervois, dans l'Aude. Deux séquences d'ateliers pratiques ont permis de travailler sur la coopération interservices et sur la valorisation des compétences, avec des propositions concrètes et pragmatiques.

UN CLUB POUR LES ASSISTANTS ET LES ASSISTANTES



Les assistantes et assistants de la DREAL ont aussi leur réseau métier. Ils se sont réunis le 20 octobre 2022 au musée NarboVia, à Narbonne, pour partager une journée de travail stimulante.

Des propositions très concrètes ont été formulées par le collectif et une dynamique s'est engagée pour mutualiser les ressources et les bonnes pratiques.

LES SÉMINAIRES DES DIRECTIONS ET DES ÉQUIPES

Les services de la DREAL se sont réunis tout au long de l'année pour recréer de la cohésion interne après la crise sanitaire et pour échanger avec l'équipe de direction.

La DREAL a également participé à plusieurs séminaires nationaux:

- le séminaire « contrôle des ouvrages hydrauliques », organisé par la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du 15 au 17 novembre 2022 sur le thème du contrôle des ouvrages hydrauliques, barrages et systèmes d'endiguement;
- le séminaire de l'Agence de l'Innovation dans les transports (AIT) du 24 novembre.

Des séminaires éco-responsables!



- Des déplacements mutualisés en bus et en covoiturage.
- Des exigences « éco-responsables » : pas des bouteilles en plastique à usage unique, des verres en carton recyclable, des touillettes en bambou et des bouteilles en verre.
- Peu de papier et tri du papier utilisé.
- Confection de blocs-notes de récupération.
- Des menus végétariens proposés en option par rapport à des menus classiques.



LES OUTILS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Comptage des espèces végétales dans le Massif des Pyrénées

Des outils de sensibilisation

DES VIDÉOS SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La DREAL a piloté la production de plaquettes thématiques sur les enjeux, les leviers et les actions concrètes d'adaptation au changement climatique en Occitanie: eau, biodiversité, agriculture, forêt, montagne, mer & littoral, et risques.

Six vidéos ont également été réalisées: des paroles d'élus qui sont passés à l'action et qui témoignent de leurs expériences inspirantes d'adaptation.

Retrouver l'ensemble de ces productions sur: <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-a25721.html>



LA JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES DU 13 OCTOBRE

La DREAL a contribué à la journée nationale de la résilience face aux risques du 13 octobre.

En Occitanie, près de 50 événements ont été labellisés. La DREAL a accompagné financièrement certains projets et s'est mobilisée avec une journée porte ouverte au Service de prévision des crues Méditerranée Ouest, en présence de Thierry BONNIER, préfet de l'Aude et avec l'animation d'un atelier pédagogique organisé par le SPC Garonne Tarn Lot sur la vigilance crue.



UNE VIDÉO POUR PRÉSENTER LA RE2020

La DREAL Occitanie a réalisé une vidéo de présentation de la nouvelle réglementation environnementale 2020 (RE2020), première réglementation à encadrer les performances énergétiques

et environnementales des constructions neuves. Cette vidéo est proposée comme support, aux DDTM notamment, lors d'événements destinés aux professionnels de la construction sur le sujet.

Lien de la vidéo:

<http://intra.dreal-occitanie.e2.rie.gouv.fr/-a32033.html>



UN WEBINAIRE DISPOSITIF ÉCO-ÉNERGIE TERTIAIRE DEET

En partenariat avec le réseau TOTEn d'Occitanie et la Banque des Territoires, la DREAL a organisé un webinaire à destination des collectivités, des syndicats d'énergie, des conseillers en énergie relatif au dispositif éco-énergie tertiaire, aux dispositifs d'aides et aux outils pour la rénovation

énergétique des bâtiments des collectivités. L'outil Prioréno a été présenté: il permet de réaliser un pré-diagnostic de la situation énergétique de l'ensemble du patrimoine des collectivités et ainsi de proposer une priorisation des bâtiments pour lesquels l'engagement d'une rénovation apparaît la plus pertinente.

<https://toten-occitanie.fr/les-webinaires-du-reseau/webinaire-aides-renovation-energetique-bat-publics>

DES MALLETTES DE MATÉRIAUX BIO-GÉO SOURCÉS

Parmi ses missions, la DREAL Occitanie assure la promotion des filières vertes des matériaux bio et géo-sourcés de construction. Cette filière est

identifiée comme l'une des filières vertes ayant un potentiel de développement économique élevé. Les matériaux écologiques dont elle fait la promotion représentent une réponse à la diminution de l'empreinte environnementale des bâtiments en raison de leur renouvelabilité, de leur capacité à stocker du carbone et à diminuer la consommation de matière première d'origine fossile. Un recours accru à ces matériaux est un des leviers identifiés pour atteindre les niveaux d'exigence ambitieux de la RE 2020, nouvelle réglementation environnementale des constructions neuves, et pour réaliser des rénovations performantes d'un point de vue thermique et environnemental.

Pour la deuxième année consécutive, des mallettes pédagogiques de présentation de matériaux bio et géo-sourcés ont été confectionnées par la DREAL. Ces mallettes sont composées d'une douzaine d'échantillons principalement produits en Occitanie, dont la brique de terre crue, la ouate de cellulose, le roseau de Camargue, l'isolant en paille de riz, la balle de riz, la paille de blé et l'enduit de terre.

Les mallettes sont présentées lors d'événements organisés à destination des professionnels par la DREAL ou les DDTM, ou mise en œuvre lors de formations visant à aider les participants dans leur démarche de sensibilisation et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour leurs projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments avec des matériaux bio et géo-sourcés.

UN GUIDE SUR LES OPÉRATIONS DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Le programme «Petites villes de demain» (PVD) a été conçu pour soutenir sur six ans (2020-2026) les projets de revitalisation des communes de moins de 20000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie, ainsi que leur intercommunalité.



Pour aider, accompagner et faciliter la mise en action de ce programme, la DREAL Occitanie s'est appuyée sur les trois agences d'urbanisme réunies dans le collectif Coll'Occ, pour la réalisation d'un guide méthodologique sur l'utilisation de l'outil «opération de revitalisation des territoires» (ORT), pour mettre en œuvre un projet de revitalisation de centre bourg.

En complément des outils proposés par le niveau national, ce guide, fort de témoignages apportés



par les territoires, a une vocation pédagogique et pratique à destination des collectivités concernées et de leurs chefs de projet. Il constitue un appui technique au déploiement du programme PVD et présente les outils à disposition des collectivités pour porter leurs projets de revitalisation.

LA CONNAISSANCE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

La DREAL Occitanie a mené en 2022 un travail d'actualisation de la cartographie régionale du logement locatif social. La cartographie régionale 2022 a été validée en comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) le 13 décembre

2022. C'est sur la base de cette nouvelle cartographie que la programmation 2023 en logements locatifs sociaux a été proposée.

L'ATLAS DE L'OCCITANIE

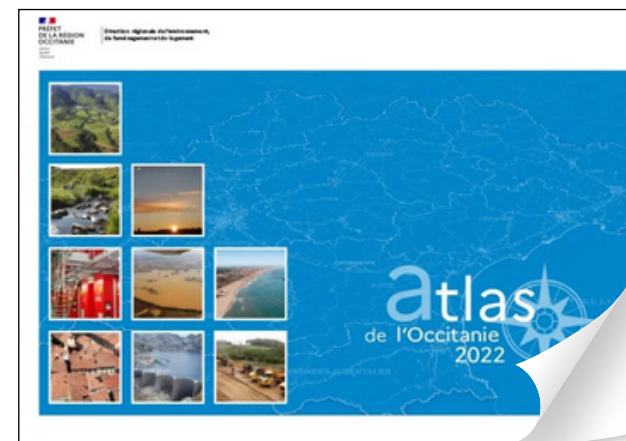
La DREAL Occitanie a publié un atlas présentant les enjeux des politiques publiques qu'elle porte; l'Occitanie en cartes :

Des outils de connaissance des territoires

DES ÉTUDES EN PARTENARIAT AVEC L'INSEE

Croiser les regards, bénéficier de l'expertise de l'Insee pour améliorer la connaissance sur les sujets de politiques publiques portées par la DREAL, c'est l'objectif des études réalisées en partenariat avec l'INSEE. En 2022, des études sur la vacance structurelle des logements en Occitanie ainsi que l'emploi et l'emprise au sol des zones dédiées à l'activité économique ont fait l'objet d'une coopération, mobilisant les compétences internes à la DREAL et les sources de données et l'expertise de l'Insee.

Ce travail d'analyse est complété par une mise à disposition d'informations territoriales sur la plateforme PictOstat ou directement auprès des DDTM.



Disponible en version numérique :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/-r7806.html>

PICTO-STAT

PICTO-Stat est l'outil de cartographie statistique interactif des services de l'État de la région Occitanie.



Il permet de visualiser sous forme de cartes, de rapports ou de tableaux de données, un ensemble d'indicateurs statistiques relevant des différents services de l'État de la région rassemblés par domaines et thèmes.

<https://www.picto-occitanie.fr/geoclip/#c=home>

VIGICRUE



<https://www.vigicrues.gouv.fr/>

La DREAL Occitanie est chargée de la prévision des crues auprès des treize préfètes et préfets de département, et comprend deux services de prévisions des crues (SPC) :

- le SPC Garonne Tarn Lot, compétent sur la partie amont du bassin Adour Garonne, qui couvre une dizaine de départements,
- le SPC Méditerranée Ouest, basé à Carcassonne, compétent sur la partie ouest du bassin méditerranéen, qui couvre trois départements.

Les deux SPC de la DREAL Occitanie assurent une vigilance aux crues sur 35 tronçons hydrologiques, tous les jours de l'année, à minima 2 fois par jour. À l'occasion d'épisodes de crues, ils produisent également des prévisions quantitatives des niveaux d'eau sur une centaine de stations à quelques heures d'échéances. Ces prévisions, diffusées sur le site Vigicrues, permettent d'anticiper la mise en œuvre des mesures de sauvegarde.

GUNENV : LES RAPPORTS DES INSPECTIONS ICPE

Pour une meilleure information et une meilleure transparence sur les enjeux des risques industriels, le Gouvernement a décidé la publication des rapports d'inspections réalisés dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Depuis début 2022, les suites d'inspections (en dehors des parties protégées par le secret des affaires, par les enjeux de sécurité de la Nation ainsi que les informations nominatives et le détail des suites qui sont proposées par l'inspection des installations classées) sont mises en ligne un mois après la signature du rapport d'inspection.

Vous pouvez accéder à ces rapports, via le site Internet Géorisques :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations>



Usine Arkema à Lannemezan (Hautes-Pyrénées)

Des réseaux professionnels au service des territoires

La DREAL Occitanie anime de nombreux réseaux métiers. Quelques temps forts ont rythmé 2022.

TERRITOIRES D'OCCITANIE EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 18 octobre 2022, les 9^e Rencontres du réseau TOTEn, ont porté sur la sobriété face au changement climatique, entre mobilisation et solutions pour les territoires d'Occitanie.



Parc photovoltaïque Oncopole Toulouse (Haute-Garonne)

50

L'ARRE ET LE SIG

L'agence en réseau régionale des études (ARRE) et le réseau systèmes d'information géographique (SIG) réunissent la DREAL, la DRAAF et les DDTM sur le champ de la connaissance.

UN RÉSEAU RÉGIONAL POUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊT

L'année 2022 a été particulièrement chaude et sèche; l'Occitanie a été fortement touchée par les incendies avec presque 5 000 hectares brûlés, soit près du double de la moyenne annuelle.

Le pourtour méditerranéen reste le territoire le plus touché avec des incendies dépassant les 1 000 hectares dans l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales. Le Massif Central et l'ouest de la région sont aussi désormais touchés, avec des incendies importants en 2022 dans l'Aveyron et en Lozère.

La DREAL et la DRAAF animent un réseau des DDTM de la région sur le sujet de la prévention des incendies.

LE RÉSEAU TEMPÊTES OCCITANIE, UN OUTIL QUI S'AMÉLIORE EN CONTINU

En 2022, la DREAL a poursuivi sa contribution à la connaissance des risques littoraux. Parmi les actions phares, le réseau tempêtes Occitanie déployé en partenariat avec le BRGM permet de fédérer et capitaliser les observations des services

de l'État, collectivités et experts, pour mesurer l'impact des événements climatiques. Les observations sont recueillies via une plateforme internet ou une application smartphone et mises à disposition de tous via le Portail Occitanie Littorale (<http://littoral-occitanie.fr/Le-reseau-tempetes>). En 2022, l'émission de bulletins « à chaud » et « post-événement » a été mise en place afin d'améliorer la diffusion des informations. Des outils de consultation ont également été développés pour mieux anticiper les effets de tempêtes futures analogues. Enfin un survol du littoral a permis de réaliser un état pré-hivernal robuste par photographies obliques et l'utilisation de caméras notamment publiques se développe afin de fiabiliser le dispositif d'observation.

UN SÉMINAIRE DÉDIÉ À L'HABITAT À CARCASSONNE

La DREAL Occitanie a organisé un séminaire Politiques Locales de l'Habitat, le mardi 22 novembre, à la Fabrique des Arts de Carcassonne. Cette rencontre a réuni les services de l'État (DDT) et les services techniques des intercommunalités de la région. Les 80 participants ont été invités à prendre connaissance du bilan de l'étude pilotée par la DREAL, en lien avec sept territoires, sur l'opérationnalité des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et la transcription de leurs objectifs dans les Plans Locaux de l'Urbanisme (PLU).

Cette journée a mis en évidence la plus-value du travail partenarial appliqué à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat, pour mieux répondre aux besoins des territoires et des ménages.

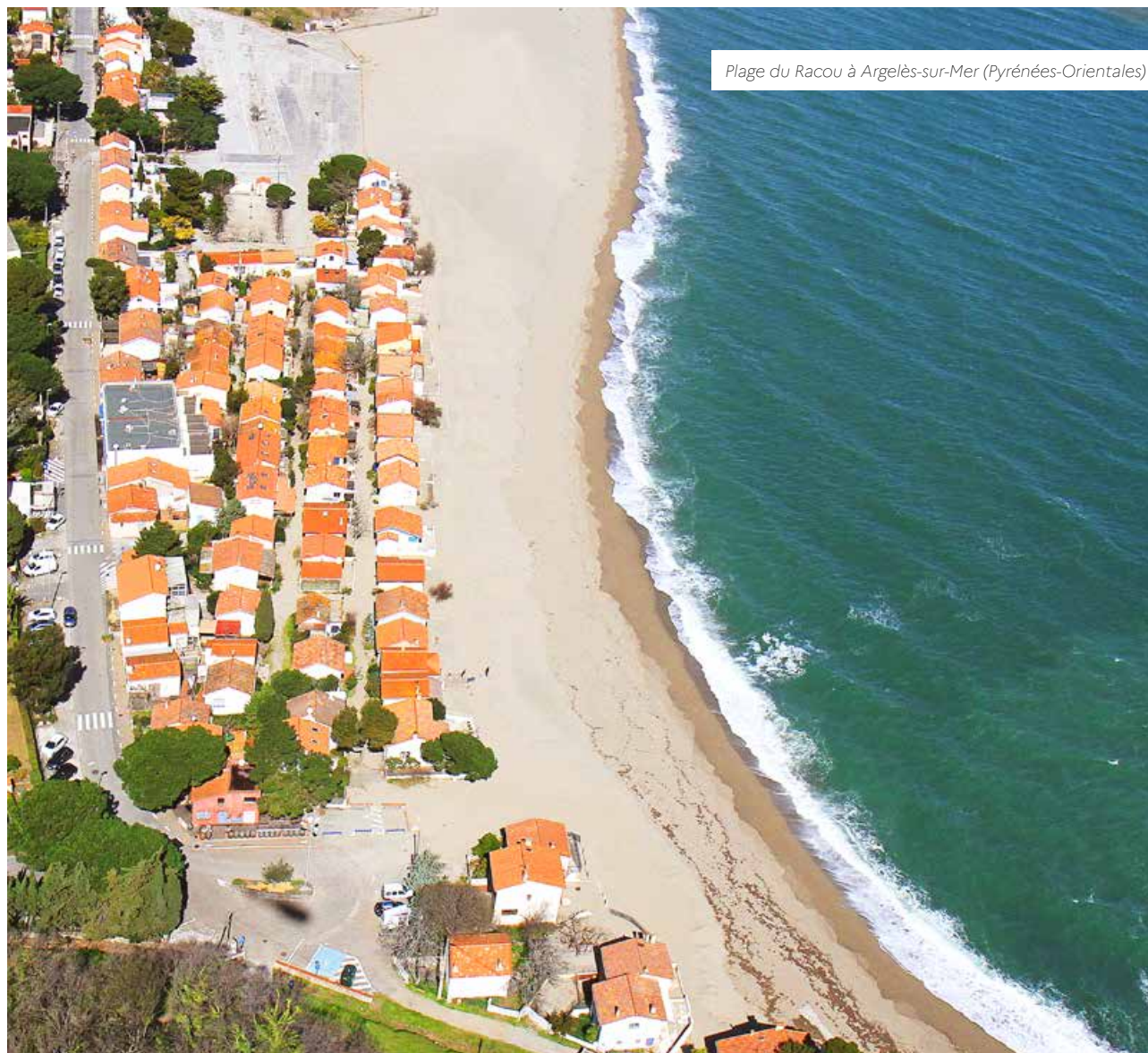
LE RÉSEAU PAYSAGE OCCITANIE

Le Réseau Paysage Occitanie a organisé plusieurs journées thématiques d'échanges, l'une en mai à Montpellier et deux autres en relation avec les rigoles d'alimentation du canal du Midi au sein de la Montagne Noire, en juin et en octobre.

En parallèle, le réseau a poursuivi la diffusion de documents auprès de ses 250 membres: la publication trimestrielle des paysage-info ainsi qu'un nouveau dossier du réseau sur les paysages de Garonne.

ET AUSSI

- le réseau régional des DDTM sur l'Énergie et le Climat;
- le réseau « littoral et urbanisme » d'Occitanie les 10 mai et 28 novembre 2022;
- un « atelier d'échanges » sur la planification des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme, le 5 juillet 2022.



Plage du Racou à Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)





Château Pardeilhan, à Beaucaire (Gers)

GLOSSAIRE

AIT:	Agence de l'innovation dans les transports	DGPR:	Direction générale de la prévention des risques	PRSE:	Plan régional Santé-Environnement
ARRE:	Agence en réseau régionale des études	DIHAL:	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement	PVD:	Petites villes de demain
ARS:	Agence régionale de santé	DIR:	Direction interdépartementale des routes	RE:	Réglementation environnementale
BEGES:	Bilan des émissions de gaz à effet de serre	DRAAF:	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	RTE:	Réseau de transport électrique
BRGM:	Bureau de recherches géologiques et minières	DUP:	Déclaration d'utilité publique	SARE:	Service d'accompagnement à la rénovation énergétique
CPER:	Contrat de plan État-Région	EDF:	Électricité de France	SCOT:	Schéma de cohérence territoriale
CEREMA:	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	ENR:	Énergies renouvelables	SDAGE:	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
CESTMed:	Centre d'étude et de sauvegarde des tortues marines de Méditerranée	EPCI:	Établissements publics de coopération intercommunale	SGAR:	Secrétariat général pour les affaires régionales
CNDP:	Commission nationale du débat public	GES:	Gaz à effet de serre	SGCD:	Secrétariat général commun départemental
CNFPT:	Centre national de la fonction publique territoriale	GIEC:	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	SIG:	Système d'information géographique
CNM:	Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier	GPL:	Gaz de pétrole liquéfié	SIR:	Service d'ingénierie routière
COM:	Contournement ouest de Montpellier	LGV:	Ligne à grande vitesse	SPC:	Service de prévention des crues
CONIM:	Contournement ouest de Nîmes	LNMP:	Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan	SRADDET:	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
CPER:	Contrat de plan État-Région	MTMD:	Mission transports de matières dangereuses	TER:	Train express régional
CRHH:	Comité régional Habitat Hébergement	OFB:	Office français de la biodiversité	TMD:	Transport de matières dangereuses
CSSPP:	Commission supérieure des sites, perspectives et paysages	PACA:	Provence - Alpes - Côte d'Azur	TRI:	Territoire identifié à risque important d'inondation
DDT:	Direction départementale des territoires	PAPI:	Programme d'action de prévention des inondations	UNESCO:	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>)
DDTM:	Direction départementale des territoires et de la mer	PDM:	Programme de mesures	ZAN:	Zéro artificialisation nette
DGALN:	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature	PGRI:	Plan de gestion des risques d'inondation	ZFE:	Zone à faibles émissions
		PLH:	Programme Local de l'habitat		
		PLU:	Plan local d'urbanisme		
		PPA:	Plan de protection de l'atmosphère		
		PPR:	Plan de prévention des risques		



Station du Lys, Cauterets (Hautes-Pyrénées)

Éditeur: DREAL Occitanie

Directeur de la publication: Patrick Berg, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie

Coordination: DREAL Occitanie/ Communication/Claire Portet

Conception graphique: DREAL Occitanie/Communication – Didier Le Boulbard

Crédit photographique, illustrations: p.2 - Didier Le Boulbard; p.3 - Christian Lavit; p.4 - Wikipedia; p.7 - Guy Jarry; p.10 - Alstom; p.23 - J.-B. Senegas; p.24 - Christian Ferrer-Wikipedia; p.25 - André Authier; p.28 bas - Jcb-caz-Wikipedia; p.29 droite - Cyril Novello; p.29 gauche - ladepeche.fr; p.34 gauche - Google Street View; p.35 - Lucas D. Wikipedia; p.38 gauche - Asbesto; p.46 gauche - groupe FDI; autres - DREAL Occitanie.

Impression: L'ATELIER PRINT
Achévé d'imprimé: mai 2023
Parution: mai 2023

Dépôt légal: mai 2023
Prix: gratuit
ISSN 2825-8347-04

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Siège Cité administrative
1, Rue de la Cité administrative – CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9
Tél : 33 (0)5 61 58 50 00

Site Montmorency
520, Allée de Montmorency, CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2
Tél : 33 (0)4 34 46 64 00

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

